

Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

COMITÉ DE VIGILANCE

Rencontre du 23 novembre 2022

Tenue en mode hybride - vidéoconférence (Teams) et salle Möbius de CEC

Étaient présents :

- Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière – CCPL de Repentigny, monsieur René Cyr
- Représentante des citoyens, Quartier de la Presqu'île de Repentigny, madame Emmanuelle Beauchamp
- Conseil régional d'environnement de Lanaudière, madame Mireille Asselin (en Teams)
- Communauté Métropolitaine de Montréal, madame Stéphanie Lavergne (en Teams)
- Ville de Repentigny, madame Marjolaine Rodier-Sylvestre
- Ville de Terrebonne, madame Geneviève Rivard (en Teams)
- MRC L'Assomption, madame Marie-Claude Perron
- Représentant des citoyens, Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier
- Ville de Mascouche, monsieur Louis Desjardins
- Complexe Enviro Connexions, monsieur André Chulak
- Complexe Enviro Connexions, madame Michèle-Odile Geoffroy

Absents :

- MRC les Moulins, monsieur Claude Robichaud
- Représentant des citoyens, Carrefour des Fleurs, Terrebonne, monsieur Alain Lahaie

Invités :

- Complexe Enviro Connexions, madame Anne-Marie Hallé

Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

1. Adoption de l'ordre du jour

Avant de procéder à l'adoption de l'ordre du jour, M. Chulak informe le Comité que le MELCCFP a donné son accord verbal pour l'ajout de membres au Comité. M. Cyr propose de ce fait M. Crevier comme président, Mme Perron l'appuie. M. Crevier accepte le mandat pour la prochaine année. M. Cyr propose que l'on discute du point 8, Fonctionnement du comité de vigilance, immédiatement. Après discussions, M. Cyr propose l'approbation du document et Mme Perron le seconde. Celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres présents. Mme Perron émet la possibilité de mettre en place une « trousse de débutant » pour les nouveaux membres du Comité de vigilance. M. Cyr propose que le document relatant le fonctionnement du Comité de vigilance se retrouve dans la section dédiée du site web de CEC, et qu'il fasse partie de cette « trousse ». M. Crevier le remercie pour son bon travail. M. Crevier fait la lecture de l'ordre du jour. M. Chulak propose de reporter le point 5 à la toute fin de la rencontre. Le Varia demeurera ouvert. M. Cyr propose l'adoption de l'ordre du jour et M. Desjardins l'appuie.

2. Présentation des nouveaux membres

Un tour de table des membres présents est réalisé. Le Comité accueille Mme Stéphanie Lavergne comme nouvelle représentante de la CMM et Mme Anne-Marie Hallé, nouvelle directrice affaires publiques chez Enviro Connexions division Québec, qui agira à titre d'invitée à la présente réunion.

3. Adoption et suivi du compte-rendu de la dernière réunion

M. Cyr rappelle qu'il souhaiterait obtenir l'analyse complète des biogaz. Mme Geoffroy fera suivre le rapport par courriel. M. Cyr propose l'adoption du compte rendu de la dernière réunion, ce qui est secondé par Mme Rodier-Sylvestre.

4. Programme de suivi de la qualité de l'air (condition 7 du décret 759-2021) – état de l'avancement du projet

Mme Geoffroy fait état de l'avancement du dossier de la condition 7 du décret 759-2021. Le programme a été approuvé par le MELCCFP, les instruments commandés, l'installation se fera au printemps 2023.

5. Article de La Presse du 11 novembre 2022

M. Chulak fait état du suivi qui a été fait suite à la publication de l'article dans La Presse du 11 novembre, ainsi que de la chronologie des événements qui ont mené à sa publication. M. Chulak demande aux membres du Comité s'ils désirent des éclaircissements ou s'ils ont des questions. Mme Rodier-Sylvestre demande si le communiqué écrit par CEC est disponible sur le site internet. Mme Perron informe le Comité qu'un citoyen de l'Assomption a communiqué avec la MRC à ce sujet. Elle se demande si la situation prise en photo par le satellite se représente à chaque fois que des travaux de pose de membrane sont réalisés sur le site. M. Chulak explique que le 97% des biogaz produits par la décomposition des matières résiduelles enfouies sont captés par le réseau mis en place. Cette réalité a mené, de 2012 à 2021, à une diminution de 87% des émanations de GES du LET. Un élément par ailleurs démontré par la photo satellite, concerne le fait que CEC effectue ce type de travaux dans des conditions météo non-favorables à la dispersion

Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

des odeurs dans les quartiers résidentiels. M. Cyr se demande à quelle fréquence ce type de travaux est réalisé dans une année. M. Chulak lui répond que la mise en place de la membrane se fait de manière régulière, et que malgré une émission de méthane ponctuelle, cette opération favorise globalement la diminution des émanations. M. Cyr dit que malgré le 97% de captage, c'est un bon volume qui se retrouve malgré tout dans l'environnement. Quand il est rabattu au sol, ce volume apporte des inconvénients au voisinage. M. Chulak rappelle au Comité que de son ouverture à 1995, il n'y avait aucun captage de biogaz chez CEC. CEC a tout intérêt à soutirer tout le biogaz produit par le site, tant pour l'environnement que pour les profits de son usine de production de GNR. Malgré tout, M. Chulak dit que CEC est toujours à la recherche de solutions pour améliorer la cohabitation avec les citoyens. Une discussion s'ensuit sur la concentration mesurée par rapport au taux d'émission. Mme Rodier-Sylvestre demande à ce que les communiqués de presse rédigés par CEC soient aussi transmis à tous les membres du comité. M. Cyr dit qu'il a aussi lu un article sur le sujet dans Le Devoir. Il aimerait aborder la notion de libération contrôlée sur le lieu d'enfouissement telle que citée dans l'article. M. Chulak répond qu'elle concerne le contrôle nos opérations. Mme Beauchamp veut savoir quand et pourquoi les gens de GHGSat sont venus rencontrer les gens de CEC. À l'époque (2014), CEC a refusé une collaboration avec l'entreprise car la technologie ne permettait pas d'améliorer ses opérations.

6. Site de compostage des résidus verts

Depuis un an et demi, M. Cyr dit qu'il perçoit des odeurs persistantes durant les retournements d'andains, et aimerait savoir pourquoi cela arrive plus souvent maintenant? D'après les rapports de suivi, on a rapporté à CEC, en 2022, 67 observations totales (64% déchets, 18% biogaz, 7% autres). Les observations d'odeurs de compost se retrouvent dans la catégorie « autres ». Quelques plaintes ont été rapportées dans le Carrefour des Fleurs. Mme Rodier-Sylvestre demande si la réception de résidus verts dans des sacs de plastique pourrait exacerber les odeurs (décomposition dans les sacs). M. Chulak lui dit que les sacs sont broyés peu de temps après leur réception. Peut-être que la pénurie de main-d'œuvre fait en sorte que les gens ont gardé leurs sacs de feuilles plus longtemps à la maison? D'après ce qui est rapporté par les observateurs, il n'y a pas d'information en qui supporte le fait que les observations d'odeurs de compost aient augmentées. Mme Rodier-Sylvestre se demande s'il serait possible d'associer la provenance d'un chargement en particulier à une observation d'odeur? M. Chulak répond que l'exercice a été tenté, mais que les résultats sont non-concluants.

7. Présentation du tonnage annuel (1^{er} août 2021 – 31 juillet 2022)

Le registre annuel présenté lors de la dernière réunion n'était pas complet, tel que noté par Mme Beauchamp. Le registre final est donc présenté.

8. Compte-rendu des documents transmis au MELCCFP

15 documents ont été déposés au MELCC depuis la dernière rencontre du Comité :

1. Suivi des eaux traitées, juillet 2022
2. Rapport de surveillance des biogaz, juillet 2022
3. Registre mensuel, août 2022
4. Suivi des odeurs, août 2022
5. Suivi des eaux de surface, été 2022

Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

6. Suivi des eaux traitées, août 2022
7. Suivi des biogaz, août 2022
8. Registre mensuel, septembre 2022
9. Suivi des biogaz, septembre 2022
10. Suivi des eaux traitées, septembre 2022
11. Suivi des eaux souterraines, été 2022
12. Suivi des odeurs, septembre 2022
13. Essais d'étanchéité sur les conduites de refoulement du lixiviat, 2022
14. Registre mensuel, octobre 2022
15. Suivi des biogaz, octobre 2022

M. Cyr parle du rapport d'échantillonnage de l'air ambiant fait par Biothermica, et fait état de la variabilité des résultats en fonction de la provenance et de la vitesse du vent. M. Chulak rajoute que c'est justement la raison d'être des patrouilleurs dans les quartiers résidentiels. Si une perception d'odeur est faite, une communication est envoyée et les opérations sont arrêtées. Les patrouilleurs assurent une vigile quotidienne dans le quartier de la Presqu'île. Si les vents sont importants vers d'autres quartiers, on leur demandera de se déplacer.

Cette année, CEC a procédé à une fermeture exceptionnellement tardive des rampes de neutralisant d'odeurs dû à la douceur de la température. M. Cyr rappelle au Comité la présence de couloirs préférentiels des vents vers le quartier de la Presqu'île. Parfois les odeurs sont perçues sur une rue et pas sur une autre. CEC utilise différents canaux d'information (appareils, nez humains) pour détecter les odeurs.

9. Présentation rapport de volumétrie

M. Chulak présente le rapport de volumétrie et l'avancement des activités d'enfouissement, de recouvrement et d'installation de nouveaux éléments de captage du biogaz.

10. Varia

Augmentation du tonnage annuel

M. Cyr veut savoir si les démarches se continuent en ce qui a trait à l'augmentation du tonnage annuel autorisé à CEC. M. Chulak explique que CEC offre un service aux citoyens pour éviter toute crise dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Pour CEC, il n'est pas envisageable de dépasser son tonnage annuel maximal autorisé. L'année dernière, CEC a dû détourner des camions vers d'autres lieux d'enfouissement pour respecter son tonnage annuel maximal. CEC doit s'assurer que son installation soit prête pour le futur, et travaille déjà sur divers scénarios, qui seront présentés dès que possible au Comité de vigilance.

Odeurs

Les membres du Comité qui le souhaitent sont invités à sentir les différentes odeurs caractéristiques du biogaz, des déchets, du OTR, résidus verts et bac brun.

Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

11. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra le **mercredi 15 mars 2023 à 17:30**. M. Cyr propose la clôture de la réunion et M. Desjardins le seconde. Joyeux temps des Fêtes à tous!

MOG/mog

DOCUMENTS TRANSMIS AU MELCCFP

PÉRIODE: SEPTEMBRE 2022 - DÉCEMBRE 2022

[illegible]

Par courriel

Terrebonne, le mercredi 9 novembre 2022

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6

Objet : Programme de surveillance des biogaz, octobre 2022

Vous trouverez ci-joint notre rapport de surveillance des biogaz pour le mois cité en rubrique. Celui-ci fait suite à la réalisation des mandats 2 et 3 que Complexe Enviro Connexions ltée a octroyés à la firme Biothermica Technologies Inc. Les mandats de surveillance sont les suivants :

1. Détermination de la concentration de méthane dans le sol et les puits de surveillance périphériques (4 fois par année)
2. Détermination de la concentration de méthane dans bâtiments (4 fois par année)
3. Échantillonnage du méthane dans l'air ambiant à 21 points de contrôle (8 fois par année)
4. Échantillonnage intégré du méthane à la surface du site (3 fois par année)
5. Suivi environnemental de la centrale électrique conformément au certificat d'autorisation (1 fois par année)

Si vous avez des questions relatives au sujet cité en rubrique, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer mes meilleures salutations.



Michèle-Odile Geoffroy, M.Sc.
Spécialiste régionale – Environnement

pj : Rapport du programme de surveillance des biogaz, octobre 2022

**Échantillonnage de surface géoréférencé
et dans les bâtiments du LET**

Rapport 2022-10 (octobre 2022)

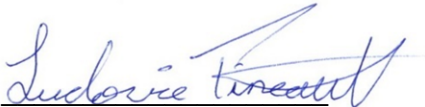
Programme de surveillance des biogaz selon
les décrets gouvernementaux 1549-95, 413-2003,
89-2004, 375-2008, 827-2009, 976-2014, 674-2019, 759-2021 et du REIMR

Notre référence : R-509

Présenté à :

COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS

PRÉPARÉ ET RÉDIGÉ PAR :


Ludovic Pineault, tech.

VÉRIFIÉ ET APPROUVÉ PAR :


Daniel Lagos, ing., M. Env.

7 novembre 2022



Biothermica Technologies inc.
426 rue Sherbrooke Est
Montréal, QC
H2L 1J6

Tél. : (514) 488-3881
Télec. : (514) 488-3125
www.biothermica.com

SOMMAIRE

La revue des activités de surveillance des biogaz au lieu d'enfouissement technique (LET) du Complexe Enviro Connexions Ltée (CEC) en octobre 2022 permet de constater que le CEC se conforme aux normes et exigences des décrets 1549-95, 413-2003, 89-2004, 375-2008, 827-2009, 976-2014, 674-2019, 759-2021 et du REIMR.

Les observations suivantes sont présentées dans ce rapport :

- ✓ 48 247 échantillons ont été prélevés et analysés à la surface du couvert à l'automne 2022. Trois (3) mesures de concentration de méthane (CH₄) dépassent ponctuellement la limite d'intervention de 500 ppmv.
- ✓ les concentrations de méthane (CH₄) mesurées dans les bâtiments du LET sont inférieures à 1,25% v/v CH₄.
- ✓ La revue des activités de surveillance du biogaz au LET de Lachenaie permet de constater que Complexe Enviro Connexions Ltée se conforme aux normes et exigences des décrets 1549-95, 413-2003, 89-2004, 375-2008, 827-2009, 976-2014, 674-2019, 759-2021 et du REIMR.

Registre mensuel d'exploitation et rapport annuel **
Sommaire du registre d'exploitation mensuel *
En date du 31 octobre 2022
Complexe Enviro Connexions Ltée
Dossier A.1.47.5

DESCRIPTION	JAN	FEB	MAR	APR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL 2022
Déchets domestiques	41 784,52	43 620,00	53 179,47	56 151	70 965	47 320	45 193	59 468	59 436	59 828	0	0	536 945,77
Déchets commerciaux	10 444,68	10 968,61	13 193,31	13 427	15 645	11 144	7 053	14 207	15 850	13 600	0	0	125 533,26
Déchets CRD	7 703,56	9 144,85	11 539,04	12 114	14 333	10 013	3 343	10 353	12 046	17 326	0	0	107 915,74
Amiante	284,57	419,90	628,30	641	602	702	200	545	818	1 533	0	0	6 374,45
Boue industrielle et municipale	2 791,32	2 735,21	3 042,43	2 951	4 472	3 924	2 702	3 171	2 600	1 878	0	0	30 267,85
Résidu industriel	19 985,09	15 723,23	30 674,90	17 113	27 755	13 461	10 265	22 570	17 703	17 128	0	0	192 378,13
Centre de transfert	0,00	0,00	0,00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00
Matières résiduelles brutes	82 993,74	82 611,80	112 257,45	102 397	133 773	86 565	68 756	110 314	108 453	111 292	0	0	999 415,20
Moins: Récupéré et valorisé (1)	(160,08)	8,37	(121,15)	(1 277)	(239)	(2 128)	(1 995)	(373)	995	(98)	0	0	(5 387,89)
Matières résiduelles NETTES	82 833,66	82 620,17	112 136,30	101 120	133 534	84 438	66 761	109 942	109 448	111 194	0	0	994 027,31
Fluff	21 719,60	19 956,09	20 867,89	17 001	22 145	22 102	19 685	21 415	21 358	22 620	0	0	208 869,21
Sols contaminés	30 818,71	42 181,85	47 285,29	21 863	31 766	34 295	21 290	26 373	20 115	31 629	0	0	307 618,52
Tamissage de C&D	0,00	0,00	0,00	0	0	945	382	535	2 105	4 195	0	0	8 161,75
Fritte de verre													0,00
Recouvrement	52 538,31	62 137,94	68 153,18	38 864	53 911	57 342	41 358	48 323	43 578	58 444	0	0	524 649,48
CONSTRUCTION													
Bardeau d'asphalte	1 055,04	3 342,82	2 365,94	3 468	5 177	5 385	3 998	3 863	4 687	4 505	0	0	37 847,17
Verre concassé	10 111,62	6 524,84	6 793,78	5 734	5 185	5 206	5 277	5 011	4 486	4 102	0	0	58 431,92
Autres matériaux	551,24	269,71	597,76	839	1 342	1 770	1 528	3 087	2 193	670	0	0	12 846,75
Matériaux de construction	11 717,90	10 137,37	9 757,48	10 039,92	11 703,86	12 361,55	10 804	11 961	11 366	9 277	0	0	109 125,84
Sols A-B	1 644,35	28,45	1 850,74	1 193	6 337	9 878	9 144	8 054	5 682	11 076	0	0	54 888,35
Couche de protection	1 644,35	28,45	1 850,74	1 193	6 337	9 878	9 144	8 054	5 682	11 076	0	0	54 888,35
Tonnage total	148 734,22	154 923,93	191 897,70	151 217	205 487	164 019	128 066	178 281	170 074	189 992	0	0	1 682 690,98

(1) Selon le formulaire de remise pour les exploitants des lieux d'enfouissement "Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles".

* le détail du registre d'exploitation est disponible pour consultation au LET de Lachenaie

** en 2004 a débuté l'exploitation du secteur Nord - Nouvelle section destinée au volume de 6 500 000 m3

** en 2008 a débuté l'exploitation du secteur Nord - Décret d'urgence pour un tonnage de 1 300 000 TM

** le 1 août 2009 a débuté l'exploitation du secteur Nord - Décret 827-2009 pour un volume de 8 078 000 m3

** le 12 novembre 2014 a débuté la deuxième phase du projet d'agrandissement du secteur nord - Décret 976-2014



Par courriel

Terrebonne, le mercredi 2 novembre 2022

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6

Objet : Essai d'étanchéité sur les conduites de refoulement du lixiviat
N/Réf : E.8.3.20

Bonjour

Vous trouverez ci-joint des copies des rapports d'essais d'étanchéité réalisés sur des conduites de refoulement du lixiviat du lieu d'enfouissement technique de Complexe Enviro Connexions en regard des exigences des décrets 413-2003, 89-2004, 375-2008, 827-2009, 976-2017, 674-2019 et 759-2021.

Par la présente, CEC atteste que les mesures ont été faites en conformité avec les règles de l'art applicables.

Si vous avez des questions relatives au sujet cité en rubrique, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer mes salutations distinguées.

Michèle-Odile Geoffroy, M.Sc.
Spécialiste régionale, Environnement

Pièce jointe : Essais d'étanchéité sur les conduites de refoulement du lixiviat (Entreprises Forlam), 2022



ESSAI D'ÉTANCHÉITÉ SUR UNE CONDUITE

PROJET : Essai d'étanchéité sur les conduites de refoulement du lixiviat	DATE : 21 septembre 2022
CLIENT : Complexe Enviro Connexions Ltée.	
SECTION SOUMISE À L'ESSAI : Conduite 8" en HDPE	

HEURE DE DÉPART : 10h15	PRESSIION MESURÉE : 17 psi
RESPONSABLE (FORLAM) : Martin Grimard	TÉMOIN (CLIENT) : Carl Berthiaume
COMMENTAIRES :	

HEURE DE FIN : 11h16	PRESSIION MESURÉE : 17 psi
RESPONSABLE (FORLAM) : Martin Grimard	TÉMOIN (CLIENT) : Carl Berthiaume
COMMENTAIRES : La pression a été maintenue sans problème à signaler	

Les Entreprises Forlam Inc.
4085 rue Lavoisier
Boisbriand, Québec J7H 1N1

Téléphone : (450) 430-0441
Télécopieur : (450) 430-4768

21 sept. 2022 10:15:52
Terrebonne QC
Canada
Laval/Rive-Nord



21 sept. 2022 11:16:04
Terrebonne QC
Canada
Laval/Rive-Nord





ESSAI D'ÉTANCHÉITÉ SUR UNE CONDUITE

PROJET : Essai d'étanchéité sur les conduites de refoulement du lixiviat	DATE : 25 octobre 2022
CLIENT : Complexe Enviro Connexions Ltée.	
SECTION SOUMISE À L'ESSAI : Conduite 4" en PVC du bassin #1 à la SP-3016	

HEURE DE DÉPART : 8:15	PRESSION MESURÉE : 16 psi
RESPONSABLE (FORLAM) : Martin Grimard	TÉMOIN (CLIENT) : Carl Berthiaume
COMMENTAIRES :	

HEURE DE FIN : 9:15	PRESSION MESURÉE : 16 psi
RESPONSABLE (FORLAM) : Martin Grimard	TÉMOIN (CLIENT) : Carl Berthiaume
COMMENTAIRES : La pression a été maintenue.	

Les Entreprises Forlam Inc.
4085 rue Lavoisier
Boisbriand, Québec J7H 1N1

Téléphone : (450) 430-0441
Télécopieur : (450) 430-4768

Oct 25, 2022 at 8:15 AM



Oct 25, 2022 at 9:15 AM





Terrebonne, 1er novembre 2022

Par courriel

**Direction régionale du centre de contrôle environnemental
De Montréal, Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques**
100, boul. Industriel
Repentigny (Québec)
J6V 9T6

Objet : Condition 12 du décret 89-2004 : rapport de septembre 2022
N/Réf. : A.1.47.12.1

Comme demandé à la condition 12 du décret 89-2004 et suite à sa formation tel que définie dans la condition 1 du décret 413-2003, vous trouverez ci-joint la compilation des odeurs perçues par les observateurs et une comparaison avec les plaintes de citoyens pour la période du mois de septembre 2022.

Si vous avez des questions relatives au sujet cité en rubrique, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné au (450) 474-7222.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer nos salutations distinguées.

André Chulak
Coordonnateur

p.j. : Suivi des odeurs perçues par les observateurs et plaintes des citoyens (2 pages)

**SUIVI DES ODEURS PERÇUES PAR LES OBSERVATEURS ET PLAINTES DE CITOYENS
TRANSMISES AU MELCC**

Rapport mensuel pour la période de septembre 2022

Observations				Durée (Min)	Secteur	Rue	Provenance	Odeur			Occurrence ¹	Événement ²	Propagation favorable	Heure (les cellules en gris indiquent l'heure de l'évènement)																				Action prise / Commentaire
Début		Fin						Type	Intensité	Perception				Direction du vent (les valeurs en gras indiquent une direction du vent favorable)																				
Date	Heure	Date	Heure											Vitesse du vent (km/h)																				
2022-09-07	23 h 25	2022-09-07	23 h 45	20	Le Gardeur	Chantal	Comité de citoyen	Déchets	Fort	Très désagréable	1	1	Oui	22 h 40 S	22 h 44 S	22 h 48 NO	22 h 52 E	22 h 56 ENE	23 h 00 NNE	23 h 04 E	23 h 08 N	23 h 12 O	23 h 16 O	23 h 20 SO	23 h 24 O	23 h 28 OSO	23 h 32 NNO	23 h 36 NE	23 h 40 O	23 h 44 N				
														0,4	0,9	1,0	0,3	0,6	0,2	0,5	0,6	1,1	1,3	0,8	0,6	0,9	0,7	1,1	1,1	0,6				
2022-09-09	23 h 00	2022-09-09	23 h 15	15	Le Gardeur	Presqu'île	Comité de citoyen	Déchets	Moyen	Désagréable	2	2	Oui	22 h 12 SSE	22 h 16 SSE	22 h 20 SSE	22 h 24 S	22 h 28 S	22 h 32 OSO	22 h 36 OSO	22 h 40 OSO	22 h 44 NNO	22 h 48 NO	22 h 52 O	22 h 56 ONO	23 h 00 NNO	23 h 04 NO	23 h 08 NO	23 h 12 NO	23 h 16 NNO				
														2,1	1,9	1,6	1,7	1,5	0,9	0,9	0,8	0,5	0,6	0,7	0,5	0,7	1,0	1,2	1,2	0,8				
2022-09-12	10 h 00	2022-09-12	10 h 15	15	Le Gardeur	Presqu'île	Comité de citoyen	Déchets	Moyen	Désagréable	3	3	Oui	9 h 12 OSO	9 h 16 OSO	9 h 20 SO	9 h 24 O	9 h 28 O	9 h 32 OSO	9 h 36 O	9 h 40 SO	9 h 44 NO	9 h 48 NO	9 h 52 NNO	9 h 56 OSO	10 h 00 ONO	10 h 04 ONO	10 h 08 SSO	10 h 12 O	10 h 16 OSO				
														2,9	4,9	2,8	3,7	2,3	4,4	4,5	3,6	5,6	6,7	2,9	4,9	3,1	4,1	5,4	3,7	6,3				
2022-09-13	18 h 15	2022-09-13	18 h 30	15	Le Gardeur	Presqu'île	Comité de citoyen	Biogaz	Moyen	Désagréable	4		Non	17 h 24 NNO	17 h 28 NO	17 h 32 O	17 h 36 OSO	17 h 40 ONO	17 h 44 O	17 h 48 O	17 h 52 S	17 h 56 SSE	18 h 00 SSE	18 h 04 O	18 h 08 ONO	18 h 12 NO	18 h 16 NNO	18 h 20 NNO	18 h 24 NO	18 h 28 NO				
														4,3	7,2	11,9	11,9	11,1	10,0	12,6	5,7	9,1	2,1	6,5	10,6	10,9	7,5	6,0	3,9	7,1				
2022-09-14	17 h 00	2022-09-14	17 h 15	15	-	Autoroute 640	Comité de citoyen	Biogaz	Très fort	Très désagréable	n.e.																					L'observation n'a pas été évaluée puisqu'elle ne provenait pas d'un quartier résidentiel		
2022-09-14	17 h 00	2022-09-14	17 h 15	15	Carrefour des Fleurs	Chemin des 40 Arpents	Comité de citoyen	Biogaz	Fort	Désagréable	5	4	Oui	16 h 12 NO	16 h 16 NO	16 h 20 NO	16 h 24 NO	16 h 28 NO	16 h 32 NNO	16 h 36 NO	16 h 40 NO	16 h 44 NO	16 h 48 NO	16 h 52 NO	16 h 56 N	17 h 00 NO	17 h 04 NO	17 h 08 NO	17 h 12 NO	17 h 16 ONO				
														23,0	23,0	19,0	25,9	16,2	11,1	23,4	13,0	20,2	18,3	17,0	8,9	19,3	15,8	17,4	12,7	19,7				
2022-09-14	19 h 30	2022-09-14	19 h 45	15	Carrefour des Fleurs	Chemin des 40 Arpents	Comité de citoyen	Biogaz	Très fort	Très désagréable	6	5	Oui	18 h 40 NNO	18 h 44 NNO	18 h 48 NNO	18 h 52 NNO	18 h 56 NNO	19 h 00 NNO	19 h 04 NO	19 h 08 NO	19 h 12 NNO	19 h 16 NNO	19 h 20 NNO	19 h 24 NNO	19 h 28 NNO	19 h 32 NNO	19 h 36 NNO	19 h 40 N	19 h 44 NNO				
														9,9	8,3	12,1	7,6	12,0	14,7	12,4	11,6	13,1	16,9	7,8	20,8	21,8	17,7	19,2	11,8	15,2				
2022-09-20	18 h 00	2022-09-20	18 h 05	5	-	Autoroute 640	Comité de citoyen	Déchets	Moyen	Désagréable	n.e.																					L'observation n'a pas été évaluée puisqu'elle ne provenait pas d'un quartier résidentiel		
2022-09-20	20 h 15	2022-09-20	20 h 20	5	-	Autoroute 640	Comité de citoyen	Déchets	Fort	Très désagréable	n.e.																					L'observation n'a pas été évaluée puisqu'elle ne provenait pas d'un quartier résidentiel		
2022-09-21	10 h 00	2022-09-21	10 h 15	15	Le Gardeur	Presqu'île	Comité de citoyen	Déchets	Fort	Très désagréable	7		Non	9 h 12 SSO	9 h 16 SO	9 h 20 SSO	9 h 24 SSO	9 h 28 NNO	9 h 32 E	9 h 36 ESE	9 h 40 S	9 h 44 SE	9 h 48 S	9 h 52 S	9 h 56 SSE	10 h 00 E	10 h 04 E	10 h 08 ESE	10 h 12 ESE	10 h 16 ESE				
														3,4	2,0	2,5	1,4	0,6	2,8	2,5	4,9	5,8	2,0	3,8	2,3	1,1	5,5	4,5	3,0	4,7				
2022-09-24	11 h 00	2022-09-24	12 h 45	105	Le Gardeur	Presqu'île	Comité de citoyen	Déchets	Très fort	Très désagréable	8	6	Oui						10 h 00 O	10 h 16 ONO	10 h 28 O	10 h 44 OSO	11 h 00 O	11 h 16 OSO	11 h 28 NO	11 h 44 ONO	12 h 00 OSO	12 h 16 O	12 h 28 SO	12 h 44 SO				
																		5,9	7,6	11,0	10,6	12,2	5,1	7,1	8,8	15,9	9,8	9,5	12,2					
2022-09-24	20 h 00	2022-09-24	20 h 15	15	Le Gardeur	Nathalie	Comité de citoyen	Biogaz	Moyen	Désagréable	9	7	Oui	19 h 12 OSO	19 h 16 OSO	19 h 20 SO	19 h 24 O	19 h 28 OSO	19 h 32 OSO	19 h 36 O	19 h 40 OSO	19 h 44 OSO	19 h 48 OSO	19 h 52 ONO	19 h 56 OSO	20 h 00 SO	20 h 04 SO	20 h 08 O	20 h 12 NE	20 h 16 SSO				
														2,5	2,1	2,9	3,7	2,6	4,0	2,2	2,8	2,9	3,9	2,1	3,7	2,8	2,5	3,7	0,2	1,2				
2022-09-27	14 h 30	2022-09-27	14 h 45	15	Le Gardeur	Presqu'île	Comité de citoyen	Déchets	Fort	Très désagréable	10	8	Oui	13 h 40 SO	13 h 44 OSO	13 h 48 SSO	13 h 52 SO	13 h 56 SSO	14 h 00 SSE	14 h 04 SO	14 h 08 OSO	14 h 12 SO	14 h 16 SO	14 h 20 SSO	14 h 24 SO	14 h 28 SSO	14 h 32 SO	14 h 36 OSO	14 h 40 OSO	14 h 44 OSO				
														4,4	4,2	12,2	9,6	12,3	6,2	8,1	10,9	6,8	13,3	14,3	5,9	8,2	1,8	8,7	10,4	9,6				
2022-09-27	17 h 00	2022-09-27	17 h 15	15	Le Gardeur	Presqu'île	Comité de citoyen	Compost	Très fort	Très désagréable	11	9	Oui	16 h 12 SSO	16 h 16 OSO	16 h 20 O	16 h 24 OSO	16 h 28 O	16 h 32 O	16 h 36 OSO	16 h 40 SSO	16 h 44 SO	16 h 48 SO	16 h 52 OSO	16 h 56 SO	17 h 00 SSO	17 h 04 SO	17 h 08 SSO	17 h 12 OSO	17 h 16 SO				
														2,8	9,8	3,4	7,9	9,4	6,7	6,8	2,4	1,9	5,0	4,5	3,0	5,3	0,8	3,4	9,4	10,2				

Observations (suite)				Durée (Min)	Secteur	Rue	Provenance	Odeur			Occurrence ¹	Évènement ²	Propagation favorable	Heure (les cellules en gris indiquent l'heure de l'évènement)																Action prise / Commentaire	
Début		Fin						Type	Intensité	Perception				Direction du vent (les valeurs en gras indiquent une direction du vent favorable)																	
Date	Heure	Date	Heure											Vitesse du vent (km/h)																	
2022-09-28	15 h 30	2022-09-28	15 h 45	15	Charlemagne	Longchamps	Comité de citoyen	Biogaz	Moyen	Désagréable	12	10	Oui	14 h 40 10,8	14 h 44 13,2	14 h 48 11,2	14 h 52 11,6	14 h 56 9,3	15 h 00 15,5	15 h 04 8,4	15 h 08 8,0	15 h 12 7,3	15 h 16 8,0	15 h 20 12,5	15 h 24 11,4	15 h 28 12,1	15 h 32 16,8	15 h 36 8,6	15 h 40 13,6	15 h 44 11,4	
2022-09-30	7 h 00	2022-09-30	8 h 30	90	Le Gardeur	Presqu'île	Comité de citoyen	Déchets	Fort	Désagréable	13	11	Oui					5 h 44 N	6 h 00 N	6 h 16 N	6 h 28 N	6 h 44 N	7 h 00 N	7 h 16 ONO	7 h 28 SSE	7 h 44 SO	8 h 00 SSE	8 h 16 SO	8 h 28 SSO		
2022-09-30	10 h 00	2022-09-30	10 h 30	30	Le Gardeur	Chantal	Comité de citoyen	Déchets	Fort	Désagréable	14	12	Oui	9 h 24 4,0	9 h 28 2,8	9 h 32 5,5	9 h 36 4,1	9 h 40 7,0	9 h 44 6,5	9 h 48 5,0	9 h 52 4,7	9 h 56 4,9	10 h 00 8,2	10 h 04 7,2	10 h 08 3,9	10 h 12 9,7	10 h 16 6,4	10 h 20 5,4	10 h 24 2,9	10 h 28 5,7	
2022-09-30	22 h 00	2022-09-30	22 h 30	30	Le Gardeur	Presqu'île	Comité de citoyen	Déchets	Fort	Très désagréable	15	13	Oui	21 h 24 SSE	21 h 28 SSO	21 h 32 SSE	21 h 36 S	21 h 40 SSE	21 h 44 SSE	21 h 48 OSO	21 h 52 SSO	21 h 56 SO	22 h 00 SSO	22 h 04 SSE	22 h 08 S	22 h 12 S	22 h 16 S	22 h 20 SSE	22 h 24 S	22 h 28 SSO	
Notes: n.a. Non applicable n.d. Non disponible n.e. Non évalué ¹ Une occurrence signifie une période d'odeur relatives aux observations évaluées. ² Un événement est défini comme le nombre de périodes à propagation favorable différentes de quatre heures et moins où une observation a été effectuée.								La détermination d'une propagation favorable est établie en fonction de la durée et de la vitesse du vent au moment où les directions de vents sont favorables. La propagation ne pourra pas être qualifiée de favorable si les conditions de vents favorables sont de trop courte durée (< 12 minutes consécutives) et de trop faible intensité (< 5 km/h). Les occurrences d'une durée de plus de 6 heures (360 minutes) ne sont pas évaluées. Pour les occurrences d'une durée de 30 minutes et moins, les données météorologiques sont analysées aux 4 minutes. Pour les occurrences de plus de 30 minutes, les données météorologiques sont analysées aux 15 minutes.																Résumé des observations Nombre total d'observations Nombre total d'observations non évaluées Nombre total d'observations évaluées Nombre d'évènement avec vent favorables Occurrence évaluée en condition de vents favorables						18 3 15 13 87%	

Plaintes				Durée (Min)	Secteur	Rue	Provenance	Odeur			Occurrence ¹	Événement ²	Propagation favorable	Heure (les cellules en gris indiquent l'heure de l'évènement)																Action prise / Commentaire																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Début		Fin						Type	Intensité	Perception				Direction du vent (les valeurs en gris indiquent une direction du vent favorable)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Date	Heure	Date	Heure											Vitesse du vent (km/h)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							

Observations			Plaintes	
Résumé	Reçues	18	0	
	Évaluées	15	0	
	Avec vent favorable	13	0	
	Occurrence évaluée en condition de vents favorables	87%	-	

Concordance entre plainte(s) et observation(s)
Aucune concordance n'a été observée lors du mois de septembre puisque aucune plainte n'a été reçue.



Préparé par : Catherine Blais

Date : 28 octobre 2022

Terrebonne, le mardi 1^{er} novembre 2022

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques

100, boulevard Industriel
Repentigny, Québec J6A 4X6

Objet : Suivi de l'eau souterraine – Été 2022

N/Réf : D.7.78

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une copie du rapport de la campagne de l'été 2022 du suivi de la qualité des eaux souterraines du lieu d'enfouissement technique de Complexe Enviro Connexions, répondant aux décrets 413-2003, 89-2004, 375-2008, 827-2009, 976-2014, 674-2019 et 759-2021.

Si vous avez des questions relatives au sujet cité en rubrique, n'hésitez pas à communiquer avec moi au (450) 966-7477.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer mes meilleures salutations.



Michèle-Odile Geoffroy, M.Sc.
Spécialiste régionale - Environnement

RAPPORT N° : 221-00400-00

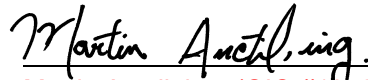
SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES CAMPAGNE ÉTÉ 2022

OCTOBRE 2022



SIGNATURE

RÉVISÉ PAR


Martin Ancil, ing. (OIQ #195685)
Directeur de projet

Le 17 octobre 2022
Date

Le présent rapport a été préparé par WSP pour le compte de COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS conformément à l'entente de services professionnels. La divulgation de tout renseignement faisant partie du présent rapport incombe uniquement au destinataire prévu. Son contenu reflète le meilleur jugement de WSP à la lumière des informations disponibles au moment de la préparation du rapport. Toute utilisation que pourrait en faire une tierce partie ou toute référence ou toutes décisions en découlant sont l'entière responsabilité de ladite tierce partie. WSP n'accepte aucune responsabilité quant aux dommages, s'il en était, que pourrait subir une tierce partie à la suite d'une décision ou d'un geste basé sur le présent rapport. Cet énoncé de limitation fait partie du présent rapport.

L'original du document technologique que nous vous transmettons a été authentifié et sera conservé par WSP pour une période minimale de dix ans. Étant donné que le fichier transmis n'est plus sous le contrôle de WSP et que son intégrité n'est pas assurée, aucune garantie n'est donnée sur les modifications ultérieures qui peuvent y être apportées.

ÉQUIPE DE RÉALISATION

COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS

Coordonnatrice/Conformité environnementale Michèle-Odile Geoffroy

WSP CANADA INC. (WSP)

Directeur de projet Martin Anciaux, ing.

Personnel terrain Jean-Sébastien Arvisais

Iyse Randour

Cartographie Annie Masson

Édition Nancy Laurent

SOMMAIRE EXÉCUTIF

WSP Canada Inc. (WSP) est mandatée par Complexe Enviro Connexions Ltée (CEC) pour effectuer le suivi de la qualité des eaux souterraines au lieu d'enfouissement technique (LET) de Terrebonne. Ce suivi répond aux exigences des décrets 1549-1995, 413-2003, 89-2004, 375-2008, 827-2009, 976-2014 et 674-2019 du Gouvernement du Québec, associés à l'exploitation des secteurs est et nord. Un réseau de 32 puits de surveillance est utilisé pour couvrir les deux secteurs et des campagnes d'échantillonnage sont prévues au printemps (complète), à l'été (restreinte) et à l'automne (restreinte) de chaque année. Ce rapport présente les résultats de la campagne de l'été 2022.

L'échantillonnage des eaux souterraines a été réalisé conformément aux méthodes prescrites dans le *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales, cahier 3, échantillonnage des eaux souterraines* du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et dans le programme d'échantillonnage de CEC intitulé *Ground Water Sampling Analysis Plan*. Des mesures d'assurance et de contrôle de la qualité ont par ailleurs été appliquées afin de garantir la reproductibilité des analyses physicochimiques et la représentativité des échantillons prélevés. Les résultats de ces mesures s'avèrent satisfaisants pour la présente campagne.

Pour l'ensemble des 28 anciens puits, les limites spécifiques (valeurs 95^e centile) évaluées pour chaque paramètre à chaque puits lors du dernier bilan annuel (2021) sont considérées. Pour les composés phénoliques, la DBO₅, la DCO et la conductivité, qui constituent des paramètres indicateurs, les limites sont fixées à titre d'information seulement. Les limites spécifiques du fer sont utilisées même si, lors des campagnes restreintes, ce paramètre est considéré comme indicateur. Les paramètres analysés sont ceux indiqués aux articles 57 et 66 du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (REIMR), à l'exception du mercure, des cyanures totaux, des sulfates totaux et des nitrites – nitrates. En effet, comme spécifié à l'article 66, l'analyse des échantillons prélevés peut exclure, après une période de suivi minimal de deux années, les paramètres ou substances dont la concentration dans le lixiviat avant traitement a toujours été inférieure aux valeurs limites mentionnées à l'article 57. Cette situation est confirmée pour les quatre paramètres ci-dessus. Ainsi, le suivi couvre un total de 21 paramètres analytiques pour la campagne du printemps et cinq paramètres indicateurs pour les deux autres campagnes.

En ce qui concerne les quatre nouveaux puits, ceux-ci seront suivis pendant deux ans afin d'établir des limites spécifiques. Dans l'intervalle, les résultats obtenus à ces puits seront comparés à titre indicatif, aux limites génériques de 1999 établies pour l'état de référence du secteur est.

Les résultats d'analyses de la campagne de l'été 2022 indiquent que les limites applicables sont respectées à l'exception de deux cas de dépassement pour la DBO₅ et quatre cas pour le fer.

À titre indicatif, les résultats obtenus aux quatre nouveaux puits respectent tous les limites de 1999 à l'exception des coliformes fécaux à deux puits.

Les résultats en dépassement, qui touchent 6 des 28 anciens puits, sont en règle générale près de leurs limites spécifiques ou inférieures aux valeurs limites applicables pour les autres puits. Avec une approche de limites basées sur des valeurs 95^e centile, il demeure normal d'observer un dépassement d'une limite particulière une fois sur 20. En considérant la nature aléatoire des résultats et l'homogénéité relative de la nappe souterraine dans le secteur où se trouvent ces puits, tel qu'en témoignent les données historiques, les situations de dépassement ne peuvent être jugées a priori comme significatives.

En conclusion, les résultats d'analyses relatifs au suivi de la qualité des eaux souterraines effectué à l'été 2022, en conformité avec les exigences des décrets gouvernementaux, ne fournissent pas d'indice d'une quelconque contamination en lien avec les activités du LET. Les cas de dépassement demeurent explicables en relation avec la variabilité naturelle des teneurs notées pour l'ensemble du site.

Par courriel

Terrebonne, le lundi 31 octobre 2022

Monsieur Louis-Jean Caron

Coordonnateur, assainissement
Ville de Terrebonne
1051, rue Nationale
Terrebonne, Québec, J6W 6B5

Objet : Rejet d'eau traitée (Septembre 2022)
N/Réf. : A.1.29.10.106

Monsieur Caron,

Tel que requis selon le certificat d'autorisation 7522-14-00400-46 daté du 17 juillet 2010 et selon l'addendum à la convention et entente entre la ville de Terrebonne et Complexe Enviro Connexions ltée – CEC, vous trouverez ci-joint :

- Le registre du rejet des eaux de lixiviation traitées du mois cité en rubrique;
- Le registre des débits de pompage et d'échantillonnage du lixiviat du bassin de rejet du mois cité en rubrique;
- Le graphique du débit rejeté pour le mois cité en rubrique ;
- Le rapport mensuel d'Enviro Data sur les résultats de l'échantillonnage mensuel pour le mois cité en rubrique (2 pages);

En espérant le tout conforme, recevez Monsieur Caron, mes meilleures salutations.



Michèle-Odile Geoffroy, M.Sc.
Spécialiste régionale - Environnement
Complexe Enviro Connexions ltée

c.c. : MELCC



Complexe Enviro Connexions Ltée

Registre du rejet des eaux de lixiviation traitées

ANNÉE 2022

Début du rejet jour/mois/année	Provenance	Volume rejeté (m ³)	Remarques
1er janvier 2022	Bassin #5	43 156	
1er février 2022	Bassin #5	34 146	
1er mars 2022	Bassin #5	43 553	
1er avril 2022	Bassin #5	52 644	
1er mai 2022	Bassin #5	70 298	
1er juin 2022	Bassin #5	58 714	
1er juillet 2022	Bassin #5	64 172	
1er août 2022	Bassin #5	54 016	
1er septembre 2022	Bassin #5	52 872	
1er octobre 2022	Bassin #5		
1er novembre 2022	Bassin #5		
1er décembre 2022	Bassin #5		

Bilan volumique pour 2021 en date du 30 septembre 2022 (m ³)	473 571
--	---------

Débit maximum journalier 2 100 m³/jour

Charge moyenne mobile journalière de N-NH₃, en date du 30 septembre* 2,5 kg/jour

Concentration moyenne mobile annuelle de N-NH₃, en date du 30 septembre** 1 mg/l

Charge organique quotidienne permise 70 kg DBO₅

Charge organique quotidienne moyenne, septembre 2022 7 kg DBO₅

(*) Charge moyenne annuelle maximale de 25 Kg/jour, établie sur la base de la moyenne mobile des analyses des douze derniers mois.

(**) Concentration moyenne annuelle maximale de 25 mg/l, établie sur la base de la moyenne mobile des analyses des douze derniers mois.

Complexe Enviro Connexions
Registre des débits de pompage et d'échantillonnage du lixiviat

Bassin # 5

Débitmètre magnétique

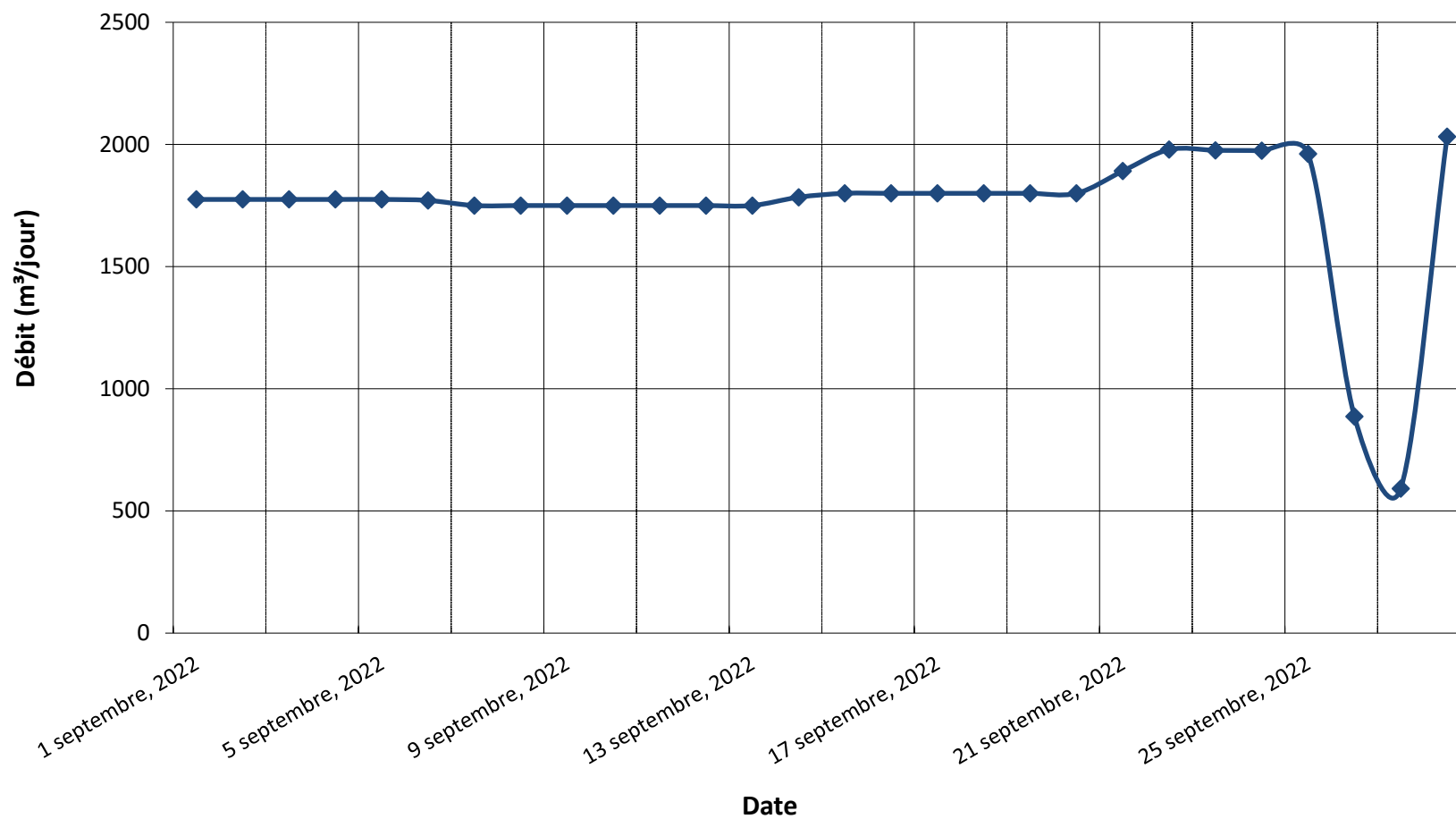
Date	Débit journalier (m ³ /jour)	DBO ₅		Charge organique journalière ^{1,2} (kg DBO ₅ /jour)	Remarques
		(mg/l)	Date d'analyse		
1 septembre, 2022	1775	4,0	2022-08-24	7,10	
2 septembre, 2022	1775	4,0	2022-08-24	7,10	
3 septembre, 2022	1775	4,0	2022-08-24	7,10	
4 septembre, 2022	1775	4,0	2022-08-24	7,10	
5 septembre, 2022	1775	4,0	2022-08-24	7,10	
6 septembre, 2022	1771	4,0	2022-08-24	7,08	
7 septembre, 2022	1750	4,0	2022-08-24	7,00	
8 septembre, 2022	1750	4,0	2022-08-24	7,00	
9 septembre, 2022	1750	4,0	2022-08-24	7,00	
10 septembre, 2022	1750	4,0	2022-08-24	7,00	
11 septembre, 2022	1750	4,0	2022-08-24	7,00	
12 septembre, 2022	1750	4,0	2022-08-24	7,00	
13 septembre, 2022	1750	4,0	2022-08-24	7,00	
14 septembre, 2022	1784	4,0	2022-08-24	7,14	
15 septembre, 2022	1800	4,0	2022-08-24	7,20	
16 septembre, 2022	1800	4,0	2022-08-24	7,20	
17 septembre, 2022	1800	4,0	2022-08-24	7,20	
18 septembre, 2022	1800	4,0	2022-08-24	7,20	
19 septembre, 2022	1800	4,0	2022-08-24	7,20	
20 septembre, 2022	1800	4,0	2022-08-24	7,20	
21 septembre, 2022	1891	4,0	2022-08-24	7,56	
22 septembre, 2022	1979	4,0	2022-08-24	7,92	
23 septembre, 2022	1976	4,0	2022-08-24	7,90	
24 septembre, 2022	1974	4,0	2022-08-24	7,90	
25 septembre, 2022	1962	4,0	2022-08-24	7,85	
26 septembre, 2022	887	4,0	2022-08-24	3,55	
27 septembre, 2022	592	4,0	2022-08-24	2,37	
28 septembre, 2022	2032	2,0	2022-09-28	4,06	
29 septembre, 2022	2050	2,0	2022-09-28	4,10	
30 septembre, 2022	2049	2,0	2022-09-28	4,10	

1. La charge organique est calculée à partir du débit journalier (m³/j)

2. Charge journalière maximale permise est de 70 kg

Débits rejetés au mois de septembre 2022

Complexe Enviro Connexions





Longueuil, le 25 octobre 2022

Complexe Enviro Connexions
A/S Madame Michèle-Odile Geoffroy
3779, chemin des Quarante Arpents
Terrebonne (Québec) J6V 9T6

Objet : Résultats des échantillonnages mensuels

Madame Geoffroy,

Vous trouverez ci-joint le tableau des résultats d'analyses des échantillons collectés à la sortie du bassin #3, soit au rejet vers le réseau d'égout de la ville de Terrebonne, pour le 28 septembre 2022.

Date d'échantillonnage	Bassin vidangé	DBO ₅ C (mg/L)	DCO (mg/L)	No. de labo	No. de certificat
28-sept-22	BASSIN 3	<4.0	230	KZ1887	C253459

Espérant le tout conforme, nous vous transmettons, Madame Geoffroy, nos salutations les plus distinguées.

Enviro Data Inc. / Simo

Yaye Ndoumbé SEYE, Tech.

Enviro Data Inc. / Simo

Carine Lefranc, B.Sc., TP.

TABLEAU DES RÉSULTATS ANALYTIQUES

Complexe Enviro Connexions

Rejet au réseau (Bassin no. 3)

Paramètres	Limite de Détection (mg/l)	Valeur limite ¹ (mg/l)	Résultats ² 28-sept-22 (mg/l)
Numéro du certificat			C253459
Numéro du laboratoire			KZ1887
<i>Inorganiques</i>			
Température en degré celcius	-----	65	16,7
Cyanures totaux	0,0030	2	0,010
pH	NA	6,0-11,5	8,09
Phosphore total	0,010	20	0,99
Azote ammoniacal (N-NH ₃) ³	0,020	45	0,18
Azote Total Kjeldahl (N-NTK)	4,0	70	5,8
<i>Métaux</i>			
Zinc	0,0070	10	0,034
<i>Organiques</i>			
Benzène	0,20 ug/l	1300 ug/l	<0,20 ug/l
DBO ₅ C	4,0	---	<4,0
DCO totale	50	1000	230
Matières en suspension (MES)	2,0	500	36

N.A. : non applicable

N.D. : non détecté

1 : Selon les critères de rejet à respecter de la demande de certificat d'autorisation pour l'amélioration de l'enlèvement de l'azote ammoniacal du système des eaux de lixiviation du LET de CEC à Lachenaie, 21 juin 2010 et selon les normes applicables du Règlement 2008-47 de la CMM (Communauté Métropolitaine de Montréal)

2 : Échantillonnage mensuel

3 : Azote ammoniacal N-NH₃ : Concentration maximale instantanée de 45 mg/l.

Concentration moyenne annuelle ne dépassant pas 25 mg/l.
établie sur la base de la moyenne mobile des analyses des
12 derniers mois.

Une charge moyenne annuelle maximale de 25 kg/j. établie
sur la base de la moyenne mobile des analyses des 12 derniers
mois.

4 : La charge organique journalière permise est de 70 Kg/jour

Par courriel

Terrebonne, le mardi 25 octobre 2022

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6

Objet : Programme de surveillance des biogaz, septembre 2022

Vous trouverez ci-joint notre rapport de surveillance des biogaz pour le mois cité en rubrique. Celui-ci fait suite à la réalisation du mandat 3 que Complexe Enviro Connexions ltée a octroyé à la firme Biothermica Technologies Inc. Les mandats de surveillance sont les suivants :

1. Détermination de la concentration de méthane dans le sol et les puits de surveillance périphériques (4 fois par année)
2. Détermination de la concentration de méthane dans bâtiments (4 fois par année)
3. Échantillonnage du méthane dans l'air ambiant à 21 points de contrôle (8 fois par année)
4. Échantillonnage intégré du méthane à la surface du site (3 fois par année)
5. Suivi environnemental de la centrale électrique conformément au certificat d'autorisation (1 fois par année)

Si vous avez des questions relatives au sujet cité en rubrique, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer mes meilleures salutations.



Michèle-Odile Geoffroy, M.Sc.
Spécialiste régionale – Environnement

pj : Rapport du programme de surveillance des biogaz, septembre 2022

Échantillonnage dans l'air ambiant

Rapport 2022-09 (Septembre 2022)

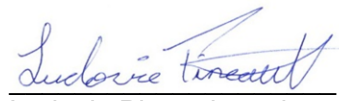
Programme de surveillance des biogaz selon
les décrets gouvernementaux 1549-95,
413-2003, 89-2004, 375-2008, 827-2009,
976-2014, 674-2019 et 759-2021 et du REIMR

Notre référence : R-502

Présenté à :

COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS

PRÉPARÉ ET RÉDIGÉ PAR :


Ludovic Pineault, tech.

VÉRIFIÉ ET APPROUVÉ PAR :


Daniel Lagos, ing., M. Env.

Le 7 octobre 2022

SOMMAIRE

La revue des activités de surveillance des biogaz au lieu d'enfouissement technique (LET) du Complexe Enviro Connexions Ltée (CEC) en septembre 2022 permet de constater que le CEC se conforme aux normes et exigences des décrets 1549-95, 413-2003, 89-2004, 375-2008, 827-2009, 976-2014, 674-2019 et 759-2021 et du REIMR.

Les observations suivantes sont présentées dans ce rapport :

- ✓ Les moyennes des concentrations de méthane (CH_4) sur une base horaire mesurées dans l'air ambiant en périphérie du LET sont inférieures à 56,26 ppmv.
- ✓ La revue des activités de surveillance du biogaz au LET de Lachenaie permet de constater que Complexe Enviro Connexions Ltée se conforme aux normes et exigences des décrets 1549-95, 413-2003, 89-2004, 375-2008, 827-2009, 976-2014, 674-2019 et 759-2021 et du REIMR.

Registre mensuel d'exploitation et rapport annuel **
Sommaire du registre d'exploitation mensuel *
En date du 30 septembre 2022
Complexe Enviro Connexions Ltée
Dossier A.1.47.5

DESCRIPTION	JAN	FEB	MAR	APR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL 2022
Déchets domestiques	41,784.52	43,620.00	53,179.47	56,151	70,965	47,320	45,193	59,468	59,436	0	0	0	477,117.92
Déchets commerciaux	10,444.68	10,968.61	13,193.31	13,427	15,645	11,144	7,053	14,207	15,850	0	0	0	111,932.82
Déchets CRD	7,703.56	9,144.85	11,539.04	12,114	14,333	10,013	3,343	10,353	12,046	0	0	0	90,589.77
Amiante	284.57	419.90	628.30	641	602	702	200	545	818	0	0	0	4,841.86
Boue industrielle et municipale	2,791.32	2,735.21	3,042.43	2,951	4,472	3,924	2,702	3,171	2,600	0	0	0	28,390.17
Résidu industriel	19,985.09	15,723.23	30,674.90	17,113	27,755	13,461	10,265	22,570	17,703	0	0	0	175,250.35
Centre de transfert	0.00	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.00
Matières résiduelles brutes	82,993.74	82,611.80	112,257.45	102,397	133,773	86,565	68,756	110,314	108,453	0	0	0	888,122.89
Moins: Récupéré et valorisé (1)	(160.08)	8.37	(121.15)	(1,277)	(239)	(2,128)	(1,995)	(373)	995	0	0	0	(5,289.71)
Matières résiduelles NETTES	82,833.66	82,620.17	112,136.30	101,120	133,534	84,438	66,761	109,942	109,448	0	0	0	882,833.18
Fluff	21,719.60	19,956.09	20,867.89	17,001	22,145	22,102	19,685	21,415	21,358	0	0	0	186,249.42
Sols contaminés	30,818.71	42,181.85	47,285.29	21,863	31,766	34,295	21,290	26,373	20,115	0	0	0	275,989.15
Tamissage de C&D	0.00	0.00	0.00	0	0	945	382	535	2,105	0	0	0	3,966.69
Fritte de verre													0.00
Recouvrement	52,538.31	62,137.94	68,153.18	38,864	53,911	57,342	41,358	48,323	43,578	0	0	0	466,205.26
CONSTRUCTION													
Bardeau d'asphalte	1,055.04	3,342.82	2,365.94	3,468	5,177	5,385	3,998	3,863	4,687	0	0	0	33,341.95
Verre concassé	10,111.62	6,524.84	6,793.78	5,734	5,185	5,206	5,277	5,011	4,486	0	0	0	54,329.74
Autres matériaux	551.24	269.71	597.76	839	1,342	1,770	1,528	3,087	2,193	0	0	0	12,176.91
Matériaux de construction	11,717.90	10,137.37	9,757.48	10,039.92	11,703.86	12,361.55	10,804	11,961	11,366	0	0	0	99,848.60
Sols A-B	1,644.35	28.45	1,850.74	1,193	6,337	9,878	9,144	8,054	5,682	0	0	0	43,812.44
Couche de protection	1,644.35	28.45	1,850.74	1,193	6,337	9,878	9,144	8,054	5,682	0	0	0	43,812.44
Tonnage total	148,734.22	154,923.93	191,897.70	151,217	205,487	164,019	128,066	178,281	170,074	0	0	0	1,492,699.48

(1) Selon le formulaire de remise pour les exploitants des lieux d'enfouissement "Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles".

* le détail du registre d'exploitation est disponible pour consultation au LET de Lachenaie

** en 2004 a débuté l'exploitation du secteur Nord - Nouvelle section destinée au volume de 6 500 000 m3

** en 2008 a débuté l'exploitation du secteur Nord - Décret d'urgence pour un tonnage de 1 300 000 TM

** le 1 août 2009 a débuté l'exploitation du secteur Nord - Décret 827-2009 pour un volume de 8 078 000 m3

** le 12 novembre 2014 a débuté la deuxième phase du projet d'agrandissement du secteur nord - Décret 976-2014

Par courriel

Terrebonne, le mardi 4 octobre 2022

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6

Objet : Programme de surveillance des biogaz, août 2022

Vous trouverez ci-joint notre rapport de surveillance des biogaz pour le mois cité en rubrique. Celui-ci fait suite à la réalisation des mandats 1, 3 et 4 que Complexe Enviro Connexions ltée a octroyé à la firme Biothermica Technologies Inc. Les mandats de surveillance sont les suivants :

1. Détermination de la concentration de méthane dans le sol et les puits de surveillance périphériques (4 fois par année)
2. Détermination de la concentration de méthane dans bâtiments (4 fois par année)
3. Échantillonnage du méthane dans l'air ambiant à 21 points de contrôle (8 fois par année)
4. Échantillonnage intégré du méthane à la surface du site (3 fois par année)
5. Suivi environnemental de la centrale électrique conformément au certificat d'autorisation (1 fois par année)

Si vous avez des questions relatives au sujet cité en rubrique, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer mes meilleures salutations.



Michèle-Odile Geoffroy, M.Sc.
Spécialiste régionale – Environnement

pj : Rapport du programme de surveillance des biogaz, août 2022

**Échantillonnage de surface géoréférencé,
des biogaz dans le sol, dans les puits
de surveillance périphériques
et dans l'air ambiant**

Rapport 2022-08 (août 2022)

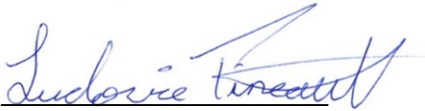
Programme de surveillance des biogaz selon
les décrets gouvernementaux 1549-95, 413-2003,
89-2004, 375-2008, 827-2009, 976-2014, 674-2019, 759-2021 et du REIMR

Notre référence : R-496

Présenté à :

COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS

PRÉPARÉ ET RÉDIGÉ PAR :



Ludovic Pineault, tech.

VÉRIFIÉ ET APPROUVÉ PAR :



Daniel Lagos, ing., M. Env.

Le 19 septembre 2022



Biothermica

Biothermica Technologies inc.
426 rue Sherbrooke Est
Montréal, QC
H2L 1J6

Tél. : (514) 488-3881
Télec. : (514) 488-3125
www.biothermica.com

SOMMAIRE

La revue des activités de surveillance des biogaz au lieu d'enfouissement technique (LET) du Complexe Enviro Connexions Ltée (CEC) en mai 2022 permet de constater que le CEC se conforme aux normes et exigences des décrets 1549-95, 413-2003, 89-2004, 375-2008, 827-2009, 976-2014, 674-2019, 759-2021 et du REIMR.

Les observations suivantes sont présentées dans ce rapport :

- ✓ 47 864 échantillons ont été prélevés et analysés à la surface du couvert à l'été 2022. Aucune mesure de concentration de méthane (CH_4) dépasse ponctuellement la limite d'intervention de 500 ppmv.
- ✓ Les concentrations de méthane (CH_4) mesurées dans le sol en périphérie du site sont inférieures à 1,25 % v/v à l'exception des points de contrôle dans le sol à proximité des puits de surveillance AB et AC.
- ✓ Les concentrations de méthane (CH_4) mesurées dans les puits de surveillance de biogaz situés dans la zone tampon du LET sont inférieures à la limite prescrite dans l'article 60 du REIMR (1,25 % v/v).
- ✓ Les moyennes des concentrations de méthane (CH_4) sur une base horaire mesurées dans l'air ambiant en périphérie du LET sont inférieures à 56,26 ppmv.
- ✓ La revue des activités de surveillance du biogaz au LET de Lachenaie permet de constater que Complexe Enviro Connexions Ltée se conforme aux normes et exigences des décrets 1549-95, 413-2003, 89-2004, 375-2008, 827-2009, 976-2014, 674-2019, 759-2021 et du REIMR à l'exception de deux (2) dépassements au seuil de 1,25 %v/v de CH_4 de l'article 60 du REIMR, soit dans les points de contrôle dans le sol à proximité des puits de surveillance AB et AC.

Par courriel

Terrebonne, le mardi 4 octobre 2022

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

100, Boul. Industriel

Repentigny, Québec J6A 4X6

Objet : Suivi de la qualité des eaux de surface – Été 2021

N/Réf : F.5.6.71

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une copie du rapport du suivi de la qualité des eaux de surface du lieu d'enfouissement technique de Complexe Enviro Connexions (CEC) pour la campagne du printemps 2022.

Par la présente, CEC atteste que les mesures et les prélèvements ont été faits en conformité avec les règles de l'art applicables.

Si vous avez des questions relatives au sujet cité en rubrique, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer mes meilleures salutations.



Michèle-Odile Geoffroy, M.Sc.

Spécialiste régionale - Environnement

pj : CARACTÉRISATION DES EAUX SUPERFICIELLES
Été 2022, Enviro-Data Inc., 30 septembre 2022



EAU

Complexe Enviro Connexions Terrebonne (Québec)

Caractérisation des eaux superficielles

Été 2022

**COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS
TERREBONNE (Québec)
CARACTÉRISATION DES EAUX
SUPERFICIELLES
ÉTÉ 2022**

Représentant de CEC :

Madame Michèle-Odile Geoffroy

Représentants d'Enviro Data Inc. :

Carine Lefranc, M. Sc., TP
Yaye Ndoumbé SEYE, Tech.
Corinne Rahamelson, Tech.

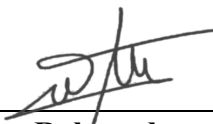
DOSSIER No:

810116

DATE :

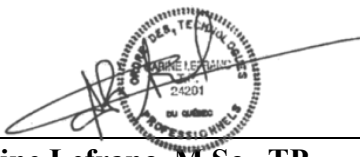
30 septembre 2022

PRÉPARÉ PAR :



Corinne Rahamelson, Tech.

RÉVISÉ PAR :



Carine Lefranc, M.Sc., TP



**COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS LTÉE
TERREBONNE (QUÉBEC)
CARACTÉRISATION DES EAUX
SUPERFICIELLES
ÉTÉ 2022**

TABLE DES MATIÈRES

<u>1.0</u>	<u>INTRODUCTION ET RÉSUMÉ DU MANDAT</u>	<u>7</u>
<u>2.0</u>	<u>MÉTHODOLOGIE D'ÉCHANTILLONNAGE</u>	<u>8</u>
2.1	Point d'échantillonnage	8
2.2	Méthodologie d'échantillonnage	9
2.3	Équipement et mesures sur le terrain	9
2.4	Levée, conservation et expédition des échantillons	9
2.5	Analyses chimiques en laboratoire	9
<u>3.0</u>	<u>RÉSULTATS D'ANALYSE</u>	<u>10</u>
<u>4.0</u>	<u>INTERPRÉTATION</u>	<u>12</u>

ANNEXE A : Plan de localisation des points d'échantillonnage
ANNEXE B : Fiche de chantier
ANNEXE C : Certificats d'analyses



1.0 INTRODUCTION ET RÉSUMÉ DU MANDAT

La firme *Enviro Data Inc.* a été mandatée par *Complexe Enviro Connexions Inc.* (CEC) pour procéder à la caractérisation des eaux superficielles de son lieu d'enfouissement technique (LET) en vertu des décrets 413-2003, 89-2004, 375-2008, 827-2009, 976- 2014 et de l'article 63 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte des Changements Climatiques (MDDELCC). L'échantillonnage se fait selon l'article 53 et comprend donc l'azote ammoniacal, les composés phénoliques, la demande biochimique en oxygène 5 jours (DBO₅), les matières en suspension (MES), le zinc et le pH.

La campagne d'échantillonnage de l'été 2022 s'est déroulée le 24 août 2022.

Les pages qui suivent décrivent les moyens utilisés pour réaliser l'échantillonnage des eaux superficielles du site. Vous y trouverez également les résultats des analyses effectuées au cours de la réalisation du mandat.



2.0 MÉTHODOLOGIE D'ÉCHANTILLONNAGE

2.1 Point d'échantillonnage

Dans le cadre de cette campagne d'échantillonnage, la caractérisation des eaux superficielles en amont de la zone d'influence du LET a été réalisée afin de maintenir des éléments de comparaison avec les autres points à l'étude. Ainsi, cinq points de prélèvement ont été retenus lors de la campagne estivale 2022. Ces derniers sont identifiés comme étant les points Amont, 101, 102, 201 et 202. La localisation de ces points d'échantillonnage est présentée sur une carte à l'annexe A.

La situation géographique des points de prélèvement est la suivante :

- Le point de prélèvement « Amont » est situé dans un fossé à l'extrémité nord-est de la propriété.
- Le point d'échantillonnage 101 est situé à la sortie du bassin de rétention ouest des eaux superficielles en provenance du site d'enfouissement. Ce bassin est situé à proximité de la limite sud-ouest de la propriété de CEC, au sud des bassins de traitement des eaux.
- Le point d'échantillonnage 102 est situé à la sortie du bassin de rétention est des eaux superficielles en provenance du site d'enfouissement. Ce bassin est situé dans la partie sud-est du site. Ce point était à sec lors de l'échantillonnage estival.
- Le point de prélèvement 201 est situé dans un long fossé à la limite ouest des zones tampons des secteurs Est et Nord.
- Le point de prélèvement 202 est situé dans une cuvette peu profonde à la croisée de deux fossés, sur la limite ouest du secteur Nord.



2.2 Méthodologie d'échantillonnage

Pour chacun des points à l'étude, le mode d'échantillonnage utilisé a été le prélèvement instantané. Les prélèvements sont effectués selon la méthode présentée dans le Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales, Cahier 2 : Échantillonnage des rejets liquides, du Ministère du Développement durable et des Parcs du Québec (2009).

2.3 Équipement et mesures sur le terrain

Le prélèvement des échantillons a été effectué le 24 août 2022. Conformément au guide du ministère préalablement cité, des bocaux de verre conditionnés de 1 litre ont été utilisés pour le prélèvement manuel de l'eau de surface à chacun des points. L'eau a ensuite été vidée directement dans des bouteilles préalablement conditionnées par le laboratoire d'analyse. Les bouteilles servant à recueillir les échantillons contenaient les préservatifs nécessaires à la conservation de l'échantillon entre le moment du prélèvement et celui de l'analyse.

Des mesures du pH et de la température de l'eau ont été prises à chacun des points à l'aide d'appareils manuels portables. Les résultats de ces mesures sont présentés sur les fiches de chantier à l'annexe B.

2.4 Levée, conservation et expédition des échantillons

Les échantillons ont été mis en bouteilles immédiatement après les prélèvements. Les bouteilles ont été déposées dans une glacière réfrigérée avec de la glace de façon à maintenir les échantillons à une température comprise entre 1°C et 10°C. Les bouteilles ont ensuite été expédiées au laboratoire d'analyse par le personnel d'*Enviro Data Inc.* Les échantillons sont parvenus au laboratoire dans la même journée.

2.5 Analyses chimiques en laboratoire

Les analyses chimiques ont été effectuées par : *Laboratoires Bureau Veritas* de Montréal. Tous les certificats d'analyses signés par un chimiste se trouvent à l'annexe D. Les paramètres analysés sont les suivants :

- Azote ammoniacal;
- Composés phénoliques (GC/MS);
- Demande biochimique en oxygène (DBO5);
- Matières en suspension;
- Métaux (Zn);
- pH.



3.0 RÉSULTATS D'ANALYSE

Le lecteur peut prendre connaissance des résultats d'analyses des eaux superficielles obtenus pour chacun des paramètres à l'étude, à tous les points d'échantillonnage, dans les tableaux 1 et 2 présentés dans les pages suivantes. À titre indicatif, tous les résultats sont comparés aux valeurs limites de l'article 53 du REIMR pour la qualité des eaux superficielles. Il est important de noter que le tableau 2 sert de complément au tableau 1, car il présente les résultats détaillés de l'analyse des composés phénoliques.

TABLEAU 1 RÉSULTATS DES ANALYSES CHIMIQUES <i>Caractérisation des eaux superficielles</i>						
CAMPAGNE ÉTÉ 2022						
Point d'échantillonnage : Date :	101 24-août-22	102' 24-août-22	201 24-août-22	202 24-août-22	Amont 24-août-22	Valeurs limites Article 53 REIMR
PARAMÈTRE						
MÉTAUX (et métalloïdes)	mg/L	mg/L	mg/L	mg/L	mg/L	mg/L
Zinc	< 0,0070	---	0,051	0,009	0,026	0,17
COMPOSÉS INORGANIQUES	mg/L	mg/L	mg/L	mg/L	mg/L	mg/L
Azote ammoniacal (N-NH ₃)	0,21	---	12	0,20	0,060	25
DBO ₅	4,6	---	17	< 4,0	6,1	150
COMPOSÉS PHÉNOLIQUES*	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L
Total composés phénoliques	< 1,0	---	< 1,0	8,7	< 1,0	85
PHYSICO-CHIMIQUES						
MES (mg/L)	3,0	---	45	17	10	90
pH	8,17	---	8,01	7,73	7,76	entre 6,0 et 9,5

*Pour l'analyse GC/MS détaillée des composés phénoliques, voir le tableau 2

' : Le point 102 était à sec lors de l'échantillonnage



TABLEAU 2
RÉSULTATS DES ANALYSES CHIMIQUES ET DES COMPOSÉS PHÉNOLIQUES

Caractérisation des eaux superficielles

CAMPAGNE ÉTÉ 2022						
Point d'échantillonnage :	101	102 ¹	201	202	Amont	Valeurs limites
Date :	24-août-22	24-août-22	24-août-22	24-août-22	24-août-22	Article 53 REIMR
PARAMÈTRE						
COMPOSÉS PHÉNOLIQUES	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L
Phénol	<1,0	---	<1,0	1,5	<1,0	NA
2-Chlorophénol	<1,0	---	<1,0	<1,0	<1,0	NA
3-Chlorophénol	<1,0	---	<1,0	<1,0	<1,0	NA
4-Chlorophénol	<1,0	---	<1,0	<1,0	<1,0	NA
o-Crésol	<1,0	---	<1,0	<1,0	<1,0	NA
m-Crésol	<1,0	---	<1,0	<1,0	<1,0	NA
p-Crésol	<1,0	---	<1,0	7,2	<1,0	NA
2,4-Diméthylphénol	<1,0	---	<1,0	<1,0	<1,0	NA
2,3-Dichlorophénol	<1,0	---	<1,0	<1,0	<1,0	NA
2,6-Dichlorophénol	<1,0	---	<1,0	<1,0	<1,0	NA
3,4-Dichlorophénol	<1,0	---	<1,0	<1,0	<1,0	NA
3,5-Dichlorophénol	<1,0	---	<1,0	<1,0	<1,0	NA
2,4+2,5-Dichlorophénol	<1,0	---	<1,0	<1,0	<1,0	NA
2,3,5-Trichlorophénol	<1,0	---	<1,0	<1,0	<1,0	NA
2,4,6-Trichlorophénol	<1,0	---	<1,0	<1,0	<1,0	NA
2,4,5-Trichlorophénol	<1,0	---	<1,0	<1,0	<1,0	NA
2,3,4-Trichlorophénol	<1,0	---	<1,0	<1,0	<1,0	NA
2,3,6-Trichlorophénol	<1,0	---	<1,0	<1,0	<1,0	NA
3,4,5-Trichlorophénol	<1,0	---	<1,0	<1,0	<1,0	NA
2,4-Dinitrophénol	<10	---	<10	<10	<10	NA
4-Nitrophénol	<1,0	---	<1,0	<1,0	<1,0	NA
2,3,5,6-Tétrachlorophénol	<1,0	---	<1,0	<1,0	<1,0	NA
2,3,4,6-Tétrachlorophénol	<1,0	---	<1,0	<1,0	<1,0	NA
2,3,4,5-Tétrachlorophénol	<1,0	---	<1,0	<1,0	<1,0	NA
2-Méthyl-4,6-dinitrophénol	<10	---	<10	<10	<10	NA
Pentachlorophénol	<1,0	---	<1,0	<1,0	<1,0	NA
Total composés phénoliques	<1,0	---	<1,0	8,7	<1,0	85

Légende: NA Non Applicable

¹ : Le point 102 était à sec lors de l'échantillonnage.



4.0 INTERPRÉTATION

La caractérisation des eaux superficielles du lieu d'enfouissement technique (LET) s'effectue selon les fréquences de l'article 63 soit au moins trois (3) fois par année : au printemps, à l'été et à l'automne; si celles-ci ne sont pas dirigées vers un système de traitement pour en mesurer les paramètres mentionnés à l'article 53.

Cette caractérisation s'est effectuée pendant la campagne d'échantillonnage estivale 2022. Les résultats obtenus sont comparés aux normes de l'article 53 et de l'article 54. De façon générale, les normes de l'article 53 sont applicables aux eaux superficielles captées, mais il est possible que, naturellement ou par la suite d'une activité quelconque non reliée à l'enfouissement des déchets, les eaux superficielles en amont de la zone tampon du lieu contiennent des contaminants en concentration supérieure aux normes de rejet. Alors comme l'indique l'article 54 les valeurs limites de l'article 53 ne sont pas applicables, pour les paramètres visés seulement, puisque ces dépassements ne sont pas causés par la présence du lieu.

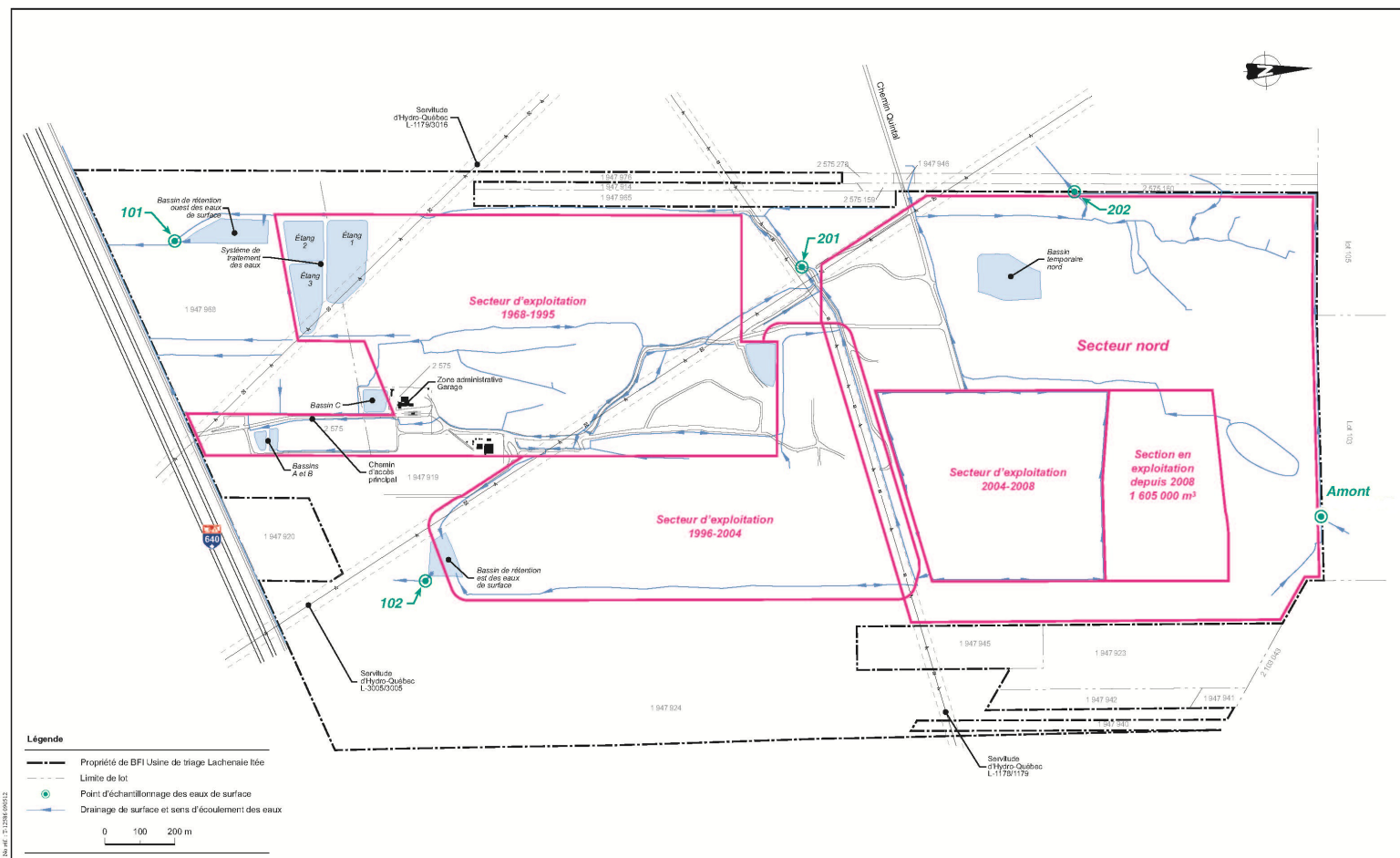
Il y aura nécessité d'intervenir pour corriger la problématique de contamination des eaux superficielles seulement si les normes sont respectées à l'amont du lieu et dépassées à l'aval et si les normes sont dépassées à l'amont et il y a accroissement significatif de la concentration des contaminants à l'aval.

Lors de la campagne d'été 2022, nous n'avons pas constaté de dépassement des valeurs limites de l'article 53.



ANNEXE A

PLAN DE LOCALISATION DES POINTS D'ÉCHANTILLIONNAGE



BFI USINE DE TRIAGE LACHENAIE LTÉE
Suivi de la qualité des eaux de surface

GENIVAR
Mai 2009

Figure 1 :
Localisation des points
d'échantillonnage des eaux de surface



ANNEXE B

FICHE DE CHANTIER



CARACTÉRISATION DES EAUX - FICHE DE CHANTIER

Dossier No. : 810116 Identification : Eaux superficielles
Client : CEC Élément primaire : Instantané
Représentant : Michèle-Odile Geoffroy Technicien (s) : Y.S

Date	Point	Mesure	pH	Temp.(°C)	Niveau (cm)	Débit (m³/d)	Tot. (m³)
24-août-22	101	Qmètre					
		Manuelle	7,77	22,2			
Météo :		Ensoleillé	Cie				
Échantillonnage		Proportionnel		Temps Débit	Fréquence	Instantané	
Couleur :		Odeur :	Aspect :	Niveau (cm)	Débit (m³/d)	Tot. (m³)	
24-août-22	102	Qmètre					
		Manuelle	À SEC				
Météo :		Ensoleillé	Cie				
Échantillonnage		Proportionnel		Temps Débit	Fréquence	Nb échant. :	
Couleur :		Odeur :	Aspect :	Niveau (cm)	Débit (m³/d)	Tot. (m³)	
24-août-22	201	Qmètre					
		Manuelle	8,09	21,0			
Météo :		Ensoleillé	Cie				
Échantillonnage		Proportionnel		Temps Débit	Fréquence	Nb échant. :	
Couleur :		Odeur :	Aspect :	Niveau (cm)	Débit (m³/d)	Tot. (m³)	
24-août-22	202	Qmètre					
		Manuelle	7,50	21,1			
Météo :		Ensoleillé	Cie				
Échantillonnage		Proportionnel		Temps Débit	Fréquence	Instantané	
Couleur :		Odeur :	Aspect :	Niveau (cm)	Débit (m³/d)	Tot. (m³)	
24-août-22	Amont	Qmètre					
		Manuelle	7,53	22,2			
Météo :		Ensoleillé	Cie				
Échantillonnage		Proportionnel		Temps Débit	Fréquence	Instantané	
Couleur :		Odeur :	Aspect :	Niveau (cm)	Débit (m³/d)	Tot. (m³)	

Remarques : La Station 102 n'a pu être échantillonnée puisqu'elle était à sec.



ANNEXE C
CERTIFICAT D'ANALYSES

Votre # de commande: 7205-22-00023
Votre # du projet: SURFACE
Adresse du site: COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS
Votre # Bordereau: 250914-03-01

Attention: Carine Lefranc

GROUPE HELIOS / ENVIRO DATA
2099, Boul. Fernand-Lafontaine
Longueuil, QC
CANADA J4G 2J4

Date du rapport: 2022/09/30
Rapport: R2792860
Version: 2 - Révisé

CERTIFICAT D'ANALYSE – RÉVISÉ

DE DOSSIER BUREAU VERITAS: C245098

Reçu: 2022/08/24, 13:50

Matrice: Eau
Nombre d'échantillons reçus: 4

Analyses	Quantité	Date de l'extraction	Date Analysé	Méthode de laboratoire	Méthode d'analyse
DBO5 (non-congelée)	4	2022/08/25	2022/08/30	STL SOP-00008	MA315-DBO 1.1 R3 m
Matières en suspension	4	2022/08/29	2022/08/31	STL SOP-00015	MA.104-S.S. 2.0 m
Métaux extractibles totaux par ICP	4	2022/08/30	2022/08/31	STL SOP-00062	MA.200-Mét. 1.2 R7 m
Azote ammoniacal	4	N/A	2022/08/30	STL SOP-00040	MA.300-N 2.0 R2 m
pH dans l'eau	4	N/A	2022/08/24	STL SOP-00038	MA.100-pH 1.1 R3 m
Composés acides (Phénols)- Usée/surface	4	2022/08/30	2022/09/01	STL SOP-00121	MA.400-Phé 1.0 R3 m

Remarques:

Bureau Veritas est certifié ISO/IEC 17025 pour certains paramètres précis des portées d'accréditation. Sauf indication contraire, les méthodes d'analyses utilisées par Bureau Veritas s'inspirent des méthodes de référence d'organismes provinciaux, fédéraux et américains, tels que le CCME, le MELCC, l'EPA et l'APHA.

Toutes les analyses présentées ont été réalisées conformément aux procédures et aux pratiques relatives à la méthodologie, à l'assurance qualité et au contrôle de la qualité généralement appliqués par les employés de Bureau Veritas (sauf s'il en a été convenu autrement par écrit entre le client et Bureau Veritas). Toutes les données de laboratoire rencontrent les contrôles statistiques et respectent tous les critères de CQ et les critères de performance des méthodes, sauf s'il en a été signalé autrement. Tous les blancs de méthode sont rapportés, toutefois, les données des échantillons correspondants ne sont pas corrigées pour la valeur du blanc, sauf indication contraire. Le cas échéant, sauf indication contraire, l'incertitude de mesure n'a pas été prise en considération lors de la déclaration de la conformité à la norme de référence.

Les responsabilités de Bureau Veritas sont restreintes au coût réel de l'analyse, sauf s'il en a été convenu autrement par écrit. Il n'existe aucune autre garantie, explicite ou implicite. Le client a fait appel à Bureau Veritas pour l'analyse de ses échantillons conformément aux méthodes de référence mentionnées dans ce rapport. L'interprétation et l'utilisation des résultats sont sous l'entière responsabilité du client et ne font pas partie des services offerts par Bureau Veritas, sauf si convenu autrement par écrit. Bureau Veritas ne peut pas garantir l'exactitude des résultats qui dépendent des renseignements fournis par le client ou son représentant.

Les résultats des échantillons solides, sauf les biotes, sont rapportés en fonction de la masse sèche, sauf indication contraire. Les analyses organiques ne sont pas corrigées en fonction de la récupération, sauf pour les méthodes de dilution isotopique.

Les résultats s'appliquent seulement aux échantillons analysés. Si l'échantillonnage n'est pas effectué par Bureau Veritas, les résultats se rapportent aux échantillons fournis pour analyse.

Le présent rapport ne doit pas être reproduit, sinon dans son intégralité, sans le consentement écrit du laboratoire.

Lorsque la méthode de référence comprend un suffixe « m », cela signifie que la méthode d'analyse du laboratoire contient des modifications validées et appliquées afin d'améliorer la performance de la méthode de référence.

Notez: Les données brutes sont utilisées pour le calcul du RPD (% d'écart relatif). L'arrondissement des résultats finaux peut expliquer la variation apparente.

Attention: Carine Lefranc

GROUPE HELIOS / ENVIRO DATA
2099, Boul. Fernand-Lafontaine
Longueuil, QC
CANADA J4G 2J4

Votre # de commande: 7205-22-00023
Votre # du projet: SURFACE
Adresse du site: COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS
Votre # Bordereau: 250914-03-01

Date du rapport: 2022/09/30
Rapport: R2792860
Version: 2 - Révisé

CERTIFICAT D'ANALYSE – RÉVISÉ

DE DOSSIER BUREAU VERITAS: C245098

Reçu: 2022/08/24, 13:50

Note : Les paramètres inclus dans le présent certificat sont accrédités par le MELCC, à moins d'indication contraire.

clé de cryptage



Lauriane Bernard
Chargée de projets
30 Sep 2022 11:44:09

Veuillez adresser toute question concernant ce certificat d'analyse à votre chargé(e) de projets
Lauriane Bernard, M.Sc. Biochimie, Chargée de projets
Courriel: Lauriane.BERNARD@bureauveritas.com
Téléphone (514)448-9001 Ext:7066251

=====

Lab BV a mis en place des procédures qui protègent contre l'utilisation non autorisée de la signature électronique et emploie les «signataires» requis, conformément à l'ISO/CEI 17025. Veuillez vous référer à la page des signatures de validation pour obtenir les détails des validations pour chaque division.



BUREAU
VERITAS

Dossier Bureau Veritas: C245098

Date du rapport: 2022/09/30

GRUPE HELIOS / ENVIRO DATA

Votre # du projet: SURFACE

Adresse du site: COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS

Votre # de commande: 7205-22-00023

PHÉNOLS PAR GCMS (EAU)

ID Bureau Veritas		KV1747	KV1748	KV1749	KV1750		
Date d'échantillonnage		2022/08/24	2022/08/24	2022/08/24	2022/08/24		
# Bordereau		250914-03-01	250914-03-01	250914-03-01	250914-03-01		
	Unités	101	201	202	AMONT	LDR	Lot CQ
PHÉNOLS							
2,4-Diméthylphénol	ug/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2327147
2,4-Dinitrophénol †	ug/L	<10	<10	<10	<10	10	2327147
2-Méthyl-4,6-dinitrophénol †	ug/L	<10	<10	<10	<10	10	2327147
4-Nitrophénol	ug/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2327147
Phénol	ug/L	<1.0	<1.0	1.5	<1.0	1.0	2327147
2-Chlorophénol	ug/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2327147
3-Chlorophénol	ug/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2327147
4-Chlorophénol	ug/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2327147
2,3-Dichlorophénol	ug/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2327147
2,4 + 2,5-Dichlorophénol	ug/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2327147
2,6-Dichlorophénol	ug/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2327147
3,4-Dichlorophénol	ug/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2327147
3,5-Dichlorophénol	ug/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2327147
Pentachlorophénol	ug/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2327147
2,3,4,6-Tétrachlorophénol	ug/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2327147
2,3,5,6-Tétrachlorophénol	ug/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2327147
2,4,5-Trichlorophénol	ug/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2327147
2,4,6-Trichlorophénol	ug/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2327147
2,3,5-Trichlorophénol	ug/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2327147
2,3,4-Trichlorophénol	ug/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2327147
2,3,6-Trichlorophénol	ug/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2327147
2,3,4,5-Tétrachlorophénol	ug/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2327147
3,4,5-Trichlorophénol	ug/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2327147
2-Nitrophénol	ug/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2327147
o-Crésol	ug/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2327147
m-Crésol	ug/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	1.0	2327147
p-Crésol	ug/L	<1.0	<1.0	7.2	<1.0	1.0	2327147
Récupération des Surrogates (%)							
D6-Phénol	%	111	94	113	115	N/A	2327147
Tribromophénol-2,4,6	%	101	102	104	103	N/A	2327147
Trifluoro-m-crésol	%	113	112	113	117	N/A	2327147
LDR = Limite de détection rapportée							
Lot CQ = Lot contrôle qualité							
† Accréditation non existante pour ce paramètre							
N/A = Non Applicable							



BUREAU
VERITAS

Dossier Bureau Veritas: C245098

Date du rapport: 2022/09/30

GROUPE HELIOS / ENVIRO DATA

Votre # du projet: SURFACE

Adresse du site: COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS

Votre # de commande: 7205-22-00023

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (EAU)

ID Bureau Veritas		KV1747	KV1748	KV1749	KV1750		
Date d'échantillonnage		2022/08/24	2022/08/24	2022/08/24	2022/08/24		
# Bordereau		250914-03-01	250914-03-01	250914-03-01	250914-03-01		
	Unités	101	201	202	AMONT	LDR	Lot CQ
MÉTAUX							
Zinc (Zn)	mg/L	<0.0070	0.051	0.0094	0.026	0.0070	2326947
LDR = Limite de détection rapportée							
Lot CQ = Lot contrôle qualité							



**BUREAU
VERITAS**

Dossier Bureau Veritas: C245098

Date du rapport: 2022/09/30

GRUPE HELIOS / ENVIRO DATA

Votre # du projet: SURFACE

Adresse du site: COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS

Votre # de commande: 7205-22-00023

PARAMÈTRES CONVENTIONNELS (EAU)

ID Bureau Veritas		KV1747	KV1747	KV1748	KV1749	KV1750		
Date d'échantillonnage		2022/08/24	2022/08/24	2022/08/24	2022/08/24	2022/08/24		
# Bordereau		250914-03-01	250914-03-01	250914-03-01	250914-03-01	250914-03-01		
	Unités	101	101 Dup. de Lab.	201	202	AMONT	LDR	Lot CQ

CONVENTIONNELS								
Azote ammoniacal (N-NH ₄ ⁺ et N-NH ₃)	mg/L	0.21	N/A	12	0.20	0.060	0.020	2327059
DBO ₅ (non-congelé)	mg/L	4.6	N/A	17	<4.0	6.1	4.0	2325833
pH	pH	8.17	N/A	8.01	7.73	7.76	N/A	2325629
Matières en suspension (MES)	mg/L	3.0	4.0	45	17	10	2.0	2326727

LDR = Limite de détection rapportée

Lot CQ = Lot contrôle qualité

Duplicata de laboratoire

N/A = Non Applicable



BUREAU
VERITAS

Dossier Bureau Veritas: C245098

Date du rapport: 2022/09/30

GROUPE HELIOS / ENVIRO DATA

Votre # du projet: SURFACE

Adresse du site: COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS

Votre # de commande: 7205-22-00023

REMARQUES GÉNÉRALES

Version révisée correction du Fe pour le Zinc (29-09-2022).

Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse



**BUREAU
VERITAS**

Dossier Bureau Veritas: C245098

Date du rapport: 2022/09/30

GRUPE HELIOS / ENVIRO DATA

Votre # du projet: SURFACE

Adresse du site: COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS

Votre # de commande: 7205-22-00023

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ

Lot AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	Réc	Unités
2325629	LI	Blanc fortifié	pH	2022/08/24		102	%
2325833	MPZ	Blanc fortifié	DBO5 (non-congelé)	2022/08/30		89	%
2325833	MPZ	Blanc fortifié DUP	DBO5 (non-congelé)	2022/08/30		90	%
2325833	MPZ	Blanc de méthode	DBO5 (non-congelé)	2022/08/30	<2.0		mg/L
2325833	MPZ	Blanc de méthode DUP	DBO5 (non-congelé)	2022/08/30	<2.0		mg/L
2326727	SRC	Blanc fortifié	Matières en suspension (MES)	2022/08/31		95	%
2326727	SRC	Blanc de méthode	Matières en suspension (MES)	2022/08/31	<2.0		mg/L
2326947	AT7	Blanc fortifié	Zinc (Zn)	2022/08/31		94	%
2326947	AT7	Blanc de méthode	Zinc (Zn)	2022/08/31	<0.0070		mg/L
2327059	CLO	Blanc fortifié	Azote ammoniacal (N-NH4+ et N-NH3)	2022/08/30		105	%
2327059	CLO	Blanc de méthode	Azote ammoniacal (N-NH4+ et N-NH3)	2022/08/30	<0.020		mg/L
2327147	TJA	Blanc fortifié	D6-Phénol	2022/09/01		123	%
			Tribromophénol-2,4,6	2022/09/01		102	%
			Trifluoro-m-crésol	2022/09/01		122	%
			2,4-Diméthylphénol	2022/09/01		79	%
			2,4-Dinitrophénol	2022/09/01		55	%
			2-Méthyl-4,6-dinitrophénol	2022/09/01		46	%
			4-Nitrophénol	2022/09/01		79	%
			Phénol	2022/09/01		90	%
			2-Chlorophénol	2022/09/01		88	%
			3-Chlorophénol	2022/09/01		84	%
			4-Chlorophénol	2022/09/01		92	%
			2,3-Dichlorophénol	2022/09/01		88	%
			2,4 + 2,5-Dichlorophénol	2022/09/01		84	%
			2,6-Dichlorophénol	2022/09/01		90	%
			3,4-Dichlorophénol	2022/09/01		90	%
			3,5-Dichlorophénol	2022/09/01		84	%
			Pentachlorophénol	2022/09/01		78	%
			2,3,4,6-Tétrachlorophénol	2022/09/01		84	%
			2,3,5,6-Tétrachlorophénol	2022/09/01		83	%
			2,4,5-Trichlorophénol	2022/09/01		94	%
			2,4,6-Trichlorophénol	2022/09/01		86	%
			2,3,5-Trichlorophénol	2022/09/01		78	%
			2,3,4-Trichlorophénol	2022/09/01		84	%
			2,3,6-Trichlorophénol	2022/09/01		89	%
			2,3,4,5-Tétrachlorophénol	2022/09/01		82	%
			3,4,5-Trichlorophénol	2022/09/01		85	%
			2-Nitrophénol	2022/09/01		83	%
			o-Crésol	2022/09/01		89	%
			m-Crésol	2022/09/01		82	%
			p-Crésol	2022/09/01		105	%
2327147	TJA	Blanc fortifié DUP	D6-Phénol	2022/09/01		114	%
			Tribromophénol-2,4,6	2022/09/01		97	%
			Trifluoro-m-crésol	2022/09/01		108	%
			2,4-Diméthylphénol	2022/09/01		82	%
			2,4-Dinitrophénol	2022/09/01		60	%
			2-Méthyl-4,6-dinitrophénol	2022/09/01		47	%
			4-Nitrophénol	2022/09/01		81	%
			Phénol	2022/09/01		91	%
			2-Chlorophénol	2022/09/01		90	%
			3-Chlorophénol	2022/09/01		87	%



BUREAU
VERITAS

Dossier Bureau Veritas: C245098

Date du rapport: 2022/09/30

GRUPE HELIOS / ENVIRO DATA

Votre # du projet: SURFACE

Adresse du site: COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS

Votre # de commande: 7205-22-00023

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ (SUITE)

Lot AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	Réc	Unités
2327147	TJA	Blanc de méthode	4-Chlorophénol	2022/09/01		94	%
			2,3-Dichlorophénol	2022/09/01		90	%
			2,4 + 2,5-Dichlorophénol	2022/09/01		86	%
			2,6-Dichlorophénol	2022/09/01		92	%
			3,4-Dichlorophénol	2022/09/01		91	%
			3,5-Dichlorophénol	2022/09/01		86	%
			Pentachlorophénol	2022/09/01		79	%
			2,3,4,6-Tétrachlorophénol	2022/09/01		90	%
			2,3,5,6-Tétrachlorophénol	2022/09/01		80	%
			2,4,5-Trichlorophénol	2022/09/01		95	%
			2,4,6-Trichlorophénol	2022/09/01		87	%
			2,3,5-Trichlorophénol	2022/09/01		79	%
			2,3,4-Trichlorophénol	2022/09/01		86	%
			2,3,6-Trichlorophénol	2022/09/01		91	%
			2,3,4,5-Tétrachlorophénol	2022/09/01		84	%
			3,4,5-Trichlorophénol	2022/09/01		89	%
			2-Nitrophénol	2022/09/01		85	%
			o-Crésol	2022/09/01		92	%
			m-Crésol	2022/09/01		84	%
			p-Crésol	2022/09/01		103	%
			D6-Phénol	2022/09/01		112	%
			Tribromophénol-2,4,6	2022/09/01		91	%
			Trifluoro-m-crésol	2022/09/01		109	%
			2,4-Diméthylphénol	2022/09/01	<1.0		ug/L
			2,4-Dinitrophénol	2022/09/01	<10		ug/L
			2-Méthyl-4,6-dinitrophénol	2022/09/01	<10		ug/L
			4-Nitrophénol	2022/09/01	<1.0		ug/L
			Phénol	2022/09/01	<1.0		ug/L
			2-Chlorophénol	2022/09/01	<1.0		ug/L
			3-Chlorophénol	2022/09/01	<1.0		ug/L
			4-Chlorophénol	2022/09/01	<1.0		ug/L
			2,3-Dichlorophénol	2022/09/01	<1.0		ug/L
			2,4 + 2,5-Dichlorophénol	2022/09/01	<1.0		ug/L
			2,6-Dichlorophénol	2022/09/01	<1.0		ug/L
			3,4-Dichlorophénol	2022/09/01	<1.0		ug/L
			3,5-Dichlorophénol	2022/09/01	<1.0		ug/L
			Pentachlorophénol	2022/09/01	<1.0		ug/L
			2,3,4,6-Tétrachlorophénol	2022/09/01	<1.0		ug/L
			2,3,5,6-Tétrachlorophénol	2022/09/01	<1.0		ug/L
			2,4,5-Trichlorophénol	2022/09/01	<1.0		ug/L
			2,4,6-Trichlorophénol	2022/09/01	<1.0		ug/L
			2,3,5-Trichlorophénol	2022/09/01	<1.0		ug/L
			2,3,4-Trichlorophénol	2022/09/01	<1.0		ug/L
			2,3,6-Trichlorophénol	2022/09/01	<1.0		ug/L
			2,3,4,5-Tétrachlorophénol	2022/09/01	<1.0		ug/L
			3,4,5-Trichlorophénol	2022/09/01	<1.0		ug/L
			2-Nitrophénol	2022/09/01	<1.0		ug/L
			o-Crésol	2022/09/01	<1.0		ug/L
			m-Crésol	2022/09/01	<1.0		ug/L



BUREAU
VERITAS

Dossier Bureau Veritas: C245098

Date du rapport: 2022/09/30

GROUPE HELIOS / ENVIRO DATA

Votre # du projet: SURFACE

Adresse du site: COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS

Votre # de commande: 7205-22-00023

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ (SUITE)

Lot AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	Réc	Unités
			p-Crésol	2022/09/01	<1.0		ug/L
Blanc fortifié: Un blanc, d'une matrice exempte de contaminants, auquel a été ajouté une quantité connue d'analyte provenant généralement d'une deuxième source. Utilisé pour évaluer la précision de la méthode. Blanc de méthode: Une partie aliquote de matrice pure soumise au même processus analytique que les échantillons, du prétraitement au dosage. Sert à évaluer toutes contaminations du laboratoire. Surrogate: Composé se comportant de façon similaire aux composés analysés et ajouté à l'échantillon avant l'analyse. Sert à évaluer la qualité de l'extraction. Réc = Récupération							



BUREAU
VERITAS

Dossier Bureau Veritas: C245098

Date du rapport: 2022/09/30

GROUPE HELIOS / ENVIRO DATA

Votre # du projet: SURFACE

Adresse du site: COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS

Votre # de commande: 7205-22-00023

PAGE DES SIGNATURES DE VALIDATION

Les résultats analytiques ainsi que les données de contrôle-qualité contenus dans ce rapport ont été vérifiés et validés par:



Frédéric Arnau, B.Sc., Chimiste, Montréal, Spécialiste Scientifique



Michelina Cinquino, B. Sc Chimiste, Montréal, Analyste II



Mira El Masri, M.Sc. Chimiste, Montréal, Analyste II



Shu Yang, B.Sc. Chimiste, Montréal, Analyste II

Lab BV a mis en place des procédures qui protègent contre l'utilisation non autorisée de la signature électronique et emploie les «signataires» requis, conformément à l'ISO/CEI 17025. Veuillez vous référer à la page des signatures de validation pour obtenir les détails des validations pour chaque division.



Expert en Monitoring Environnemental



Ce rapport a été imprimé sur du papier recyclé.

Par courriel

Terrebonne, le mardi 4 octobre 2022

Monsieur Louis-Jean Caron

Coordonnateur, assainissement
Ville de Terrebonne
1051, rue Nationale
Terrebonne, Québec, J6W 6B5

Objet : Rejet d'eau traitée (Août 2022)
N/Réf. : A.1.29.10.105

Monsieur Caron,

Tel que requis selon le certificat d'autorisation 7522-14-00400-46 daté du 17 juillet 2010 et selon l'addendum à la convention et entente entre la ville de Terrebonne et Complexe Enviro Connexions ltée – CEC, vous trouverez ci-joint :

- Le registre du rejet des eaux de lixiviation traitées du mois cité en rubrique;
- Le registre des débits de pompage et d'échantillonnage du lixiviat du bassin de rejet du mois cité en rubrique;
- Le graphique du débit rejeté pour le mois cité en rubrique ;
- Le rapport mensuel d'Enviro Data sur les résultats de l'échantillonnage mensuel pour le mois cité en rubrique (2 pages);

En espérant le tout conforme, recevez Monsieur Caron, mes meilleures salutations.



Michèle-Odile Geoffroy, M.Sc.
Spécialiste régionale - Environnement
Complexe Enviro Connexions ltée

c.c. : MELCC



Complexe Enviro Connexions Ltée Registre du rejet des eaux de lixiviation traitées

ANNÉE 2022

Début du rejet jour/mois/année	Provenance	Volume rejeté (m ³)	Remarques
1er janvier 2022	Bassin #5	43 156	
1er février 2022	Bassin #5	34 146	
1er mars 2022	Bassin #5	43 553	
1er avril 2022	Bassin #5	52 644	
1er mai 2022	Bassin #5	70 298	
1er juin 2022	Bassin #5	58 714	
1er juillet 2022	Bassin #5	64 172	
1er août 2022	Bassin #5	54 016	
1er septembre 2022	Bassin #5		
1er octobre 2022	Bassin #5		
1er novembre 2022	Bassin #5		
1er décembre 2022	Bassin #5		

Bilan volumique pour 2021 en date du 31 août 2022 (m ³)	420 699
---	---------

Débit maximum journalier 2 100 m³/jour

Charge moyenne mobile journalière de N-NH₃, en date du 31 août* 2,5 kg/jour

Concentration moyenne mobile annuelle de N-NH₃, en date du 31 août** 1 mg/l

Charge organique quotidienne permise 70 kg DBO₅

Charge organique quotidienne moyenne, août 2022 13 kg DBO₅

(*) Charge moyenne annuelle maximale de 25 Kg/jour, établie sur la base de la moyenne mobile des analyses des douze derniers mois.

(**) Concentration moyenne annuelle maximale de 25 mg/l, établie sur la base de la moyenne mobile des analyses des douze derniers mois.

Bassin # 5

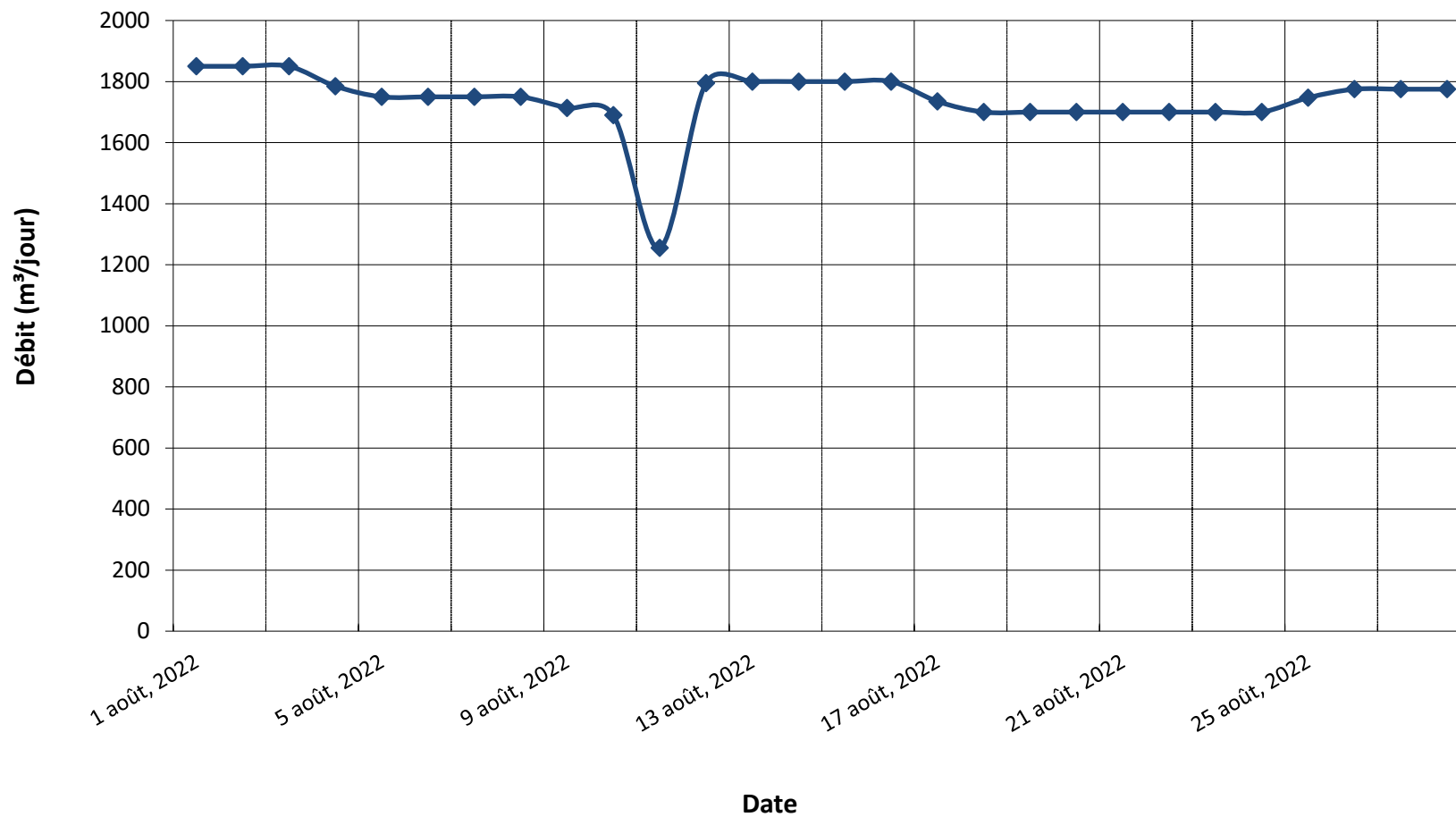
Débitmètre magnétique

Date	Débit journalier (m³/jour)	DBO ₅		Charge organique journalière ^{1,2} (kg DBO ₅ /jour)	Remarques
		(mg/l)	Date d'analyse		
1 août, 2022	1850	8,9	2022-07-27	16,47	
2 août, 2022	1850	8,9	2022-07-27	16,47	
3 août, 2022	1850	8,9	2022-07-27	16,47	
4 août, 2022	1785	8,9	2022-07-27	15,89	
5 août, 2022	1750	8,9	2022-07-27	15,58	
6 août, 2022	1750	8,9	2022-07-27	15,58	
7 août, 2022	1750	8,9	2022-07-27	15,58	
8 août, 2022	1750	8,9	2022-07-27	15,58	
9 août, 2022	1714	8,9	2022-07-27	15,25	
10 août, 2022	1690	8,9	2022-07-27	15,04	
11 août, 2022	1255	8,9	2022-07-27	11,17	
12 août, 2022	1795	8,9	2022-07-27	15,98	
13 août, 2022	1800	8,9	2022-07-27	16,02	
14 août, 2022	1800	8,9	2022-07-27	16,02	
15 août, 2022	1800	8,9	2022-07-27	16,02	
16 août, 2022	1800	8,9	2022-07-27	16,02	
17 août, 2022	1735	8,9	2022-07-27	15,44	
18 août, 2022	1700	8,9	2022-07-27	15,13	
19 août, 2022	1700	8,9	2022-07-27	15,13	
20 août, 2022	1700	8,9	2022-07-27	15,13	
21 août, 2022	1700	8,9	2022-07-27	15,13	
22 août, 2022	1700	8,9	2022-07-27	15,13	
23 août, 2022	1700	8,9	2022-07-27	15,13	
24 août, 2022	1700	4,0	2022-08-24	6,80	
25 août, 2022	1747	4,0	2022-08-24	6,99	
26 août, 2022	1775	4,0	2022-08-24	7,10	
27 août, 2022	1775	4,0	2022-08-24	7,10	
28 août, 2022	1775	4,0	2022-08-24	7,10	
29 août, 2022	1775	4,0	2022-08-24	7,10	
30 août, 2022	1775	4,0	2022-08-24	7,10	
31 août, 2022	1770	4,0	2022-08-24	7,08	

1. La charge organique est calculée à partir du débit journalier (m³/j)

2. Charge journalière maximale permise est de 70 kg

Débits rejetés au mois d'août 2022 Complexe Enviro Connexions





Longueuil, le 29 septembre 2022

Complexe Enviro Connexions
A/S Madame Michèle-Odile Geoffroy
3779, chemin des Quarante Arpents
Terrebonne (Québec) J6V 9T6

Objet : Résultats des échantillonnages mensuels

Madame Geoffroy,

Vous trouverez ci-joint le tableau des résultats d'analyses des échantillons collectés à la sortie du bassin #3, soit au rejet vers le réseau d'égout de la ville de Terrebonne, pour le 24 août 2022.

Date d'échantillonnage	Bassin vidangé	DBO ₅ C (mg/L)	DCO (mg/L)	No. de labo	No. de certificat
24-août-22	BASSIN 3	4,0	270	KV2120	C245160

Espérant le tout conforme, nous vous transmettons, Madame Geoffroy, nos salutations les plus distinguées.

Enviro Data Inc. / Simo

Corinne Rahamelson, Tech.

Enviro Data Inc. / Simo

Carine Lefranc, M.Sc., TP.

Expert en monitoring environnemental

TABLEAU DES RÉSULTATS ANALYTIQUES

Complexe Enviro Connexions

Rejet au réseau (Bassin no. 3)

Paramètres	Limite de Détection (mg/l)	Valeur limite ¹ (mg/l)	Résultats ² 24-août-22 (mg/l)
Numéro du certificat			C245160
Numéro du laboratoire			KV2120
<i>Inorganiques</i>			
Température en degré celcius	-----	65	26,3
Cyanures totaux	0,0030	2	0,012
pH	NA	6,0-11,5	8,01
Phosphore total	0,010	20	1,3
Azote ammoniacal (N-NH ₃) ³	0,020	45	0,20
Azote Total Kjeldahl (N-NTK)	4,0	70	5,7
<i>Métaux</i>			
Zinc	0,0070	10	0,055
<i>Organiques</i>			
Benzène	0,20 ug/l	1300 ug/l	<0,20 ug/l
DBO ₅ C	4,0	---	4,0
DCO totale	50	1000	270
Matières en suspension (MES)	2,0	500	19

N.A. : non applicable

N.D. : non détecté

1 : Selon les critères de rejet à respecter de la demande de certificat d'autorisation pour l'amélioration de l'enlèvement de l'azote ammoniacal du système des eaux de lixiviation du LET de CEC à Lachenaie, 21 juin 2010 et selon les normes applicables du Règlement 2008-47 de la CMM (Communauté Métropolitaine de Montréal)

2 : Échantillonnage mensuel

3 : Azote ammoniacal N-NH₃ : Concentration maximale instantanée de 45 mg/l.

Concentration moyenne annuelle ne dépassant pas 25 mg/l.
établie sur la base de la moyenne mobile des analyses des
12 derniers mois.

Une charge moyenne annuelle maximale de 25 kg/j. établie
sur la base de la moyenne mobile des analyses des 12 derniers
mois.

4 : La charge organique journalière permise est de 70 Kg/jour



Terrebonne, 29 septembre 2022
courriel

Par

**Direction régionale du centre de contrôle environnemental
De Montréal, Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques**
100, boul. Industriel
Repentigny (Québec)
J6V 9T6

Objet : Condition 12 du décret 89-2004 : rapport d'août 2022
N/Réf. : A.1.47.12.1

Comme demandé à la condition 12 du décret 89-2004 et suite à sa formation tel que définie dans la condition 1 du décret 413-2003, vous trouverez ci-joint la compilation des odeurs perçues par les observateurs et une comparaison avec les plaintes de citoyens pour la période du mois d'août 2022.

Si vous avez des questions relatives au sujet cité en rubrique, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné au (450) 474-7222.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer nos salutations distinguées.

André Chulak
Coordonnateur

p.j. : Suivi des odeurs perçues par les observateurs et plaintes des citoyens (1 page)

SUIVI DES ODEURS PERÇUES PAR LES OBSERVATEURS ET PLAINTES DE CITOYENS TRANSMISES AU MELCC

Rapport mensuel pour la période d'août 2022

Début		Fin		Secteur	Rue	P / O ¹	Occurrence ²	Période	Odeur			Vitesse du vent (km/h)		Direction du vent	Propagation favorable		
Date	Heure	Date	Heure						Type	Intensité	Perception	A	B		Évènement ³	oui/non	Période ⁴
2022-08-02	11 h 15	2022-08-02	11 h 30	Le Gardeur	Presqu'île	O	1		Déchets	Fort	Très désagréable	4,6	6,2	SO, SSO	1	Oui	10h44 à 11h00
2022-08-14	4 h 45	2022-08-14	5 h 00	Le Gardeur	Presqu'île	O	2		Biogaz	Moyen	Désagréable	2,1	2,7	N, NNO		Non	
2022-08-14	23 h 00	2022-08-15	0 h 00	Le Gardeur	Presqu'île	O	3		Biogaz	Très fort	Très désagréable	0,4	0,7	NO, N, O	2	Oui	23h28
Commentaires : Au total, 3 observations ont été rapportées. Pour les 3 occurrences pouvant être évaluées, les conditions de vents étaient favorables à la propagation des odeurs pour 67% d'entre elles. Ces observations ont été relevées lors de 2 événements distincts. CEC ne rapporte aucun bris ou travaux au moment des plaintes ou des observations.																	

1. P: Plainte / O: Observation. Un observateur est un citoyen volontaire membre du comité de suivi des odeurs. Un plaignant est un citoyen effectuant une plainte concernant une odeur perçue.
2. Une occurrence est défini comme une période d'odeur, relatives aux plaintes ou aux observations, qui a été évaluées.
3. Un événement est défini comme le nombre de périodes à propagation favorable différentes de quatre heures et moins où une plainte et/ou observation a été effectuée.
4. Dans les cas où la propagation n'était pas favorable pour l'ensemble de la période d'odeur, l'intervalle de temps où la propagation était favorable est indiqué.

Préparé par : Catherine Blais

Date : 29 septembre 2022

No réf. : 221-05193-00



Registre mensuel d'exploitation et rapport annuel **

Sommaire du registre d'exploitation mensuel *

En date du 31 août 2022

Complexe Enviro Connexions Ltée

Dossier A.1.47.5

DESCRIPTION	JAN	FEB	MAR	APR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL 2022
Déchets domestiques	41 784,52	43 620,00	53 179,47	56 151	70 965	47 320	45 193	59 468	0	0	0	0	417 682,10
Déchets commerciaux	10 444,68	10 968,61	13 193,31	13 427	15 645	11 144	7 053	14 207	0	0	0	0	96 083,01
Déchets CRD	7 703,56	9 144,85	11 539,04	12 114	14 333	10 013	3 343	10 353	0	0	0	0	78 543,36
Amiante	284,57	419,90	628,30	641	602	702	200	545	0	0	0	0	4 023,79
Boue industrielle et municipale	2 791,32	2 735,21	3 042,43	2 951	4 472	3 924	2 702	3 171	0	0	0	0	25 789,71
Résidu industriel	19 985,09	15 723,23	30 674,90	17 113	27 755	13 461	10 265	22 570	0	0	0	0	157 547,66
Centre de transfert	0,00	0,00	0,00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00
Matières résiduelles brutes	82 993,74	82 611,80	112 257,45	102 397	133 773	86 565	68 756	110 314	0	0	0	0	779 669,63
Moins: Récupéré et valorisé (1)	(160,08)	8,37	(121,15)	(1 277)	(239)	(2 128)	(1 995)	(373)	0	0	0	0	(6 284,49)
Matières résiduelles NETTES	82 833,66	82 620,17	112 136,30	101 120	133 534	84 438	66 761	109 942	0	0	0	0	773 385,14
Fluff	21 719,60	19 956,09	20 867,89	17 001	22 145	22 102	19 685	21 415	0	0	0	0	164 891,57
Sols contaminés	30 818,71	42 181,85	47 285,29	21 863	31 766	34 295	21 290	26 908	0	0	0	0	256 408,63
Tamissage de C&D	0,00	0,00	0,00	0	0	945	382	0	0	0	0	0	1 327,13
Fritte de verre													0,00
Recouvrement	52 538,31	62 137,94	68 153,18	38 864	53 911	57 342	41 358	48 323	0	0	0	0	422 627,33
CONSTRUCTION													
Bardeau d'asphalte	1 055,04	3 342,82	2 365,94	3 468	5 177	5 385	3 998	3 863	0	0	0	0	28 655,35
Verre concassé	10 111,62	6 524,84	6 793,78	5 734	5 185	5 206	5 277	5 011	0	0	0	0	49 843,44
Autres matériaux	551,24	269,71	597,76	839	1 342	1 770	1 528	3 087	0	0	0	0	9 984,20
Matériaux de construction	11 717,90	10 137,37	9 757,48	10 039,92	11 703,86	12 361,55	10 804	11 961	0	0	0	0	88 482,99
Sols A-B	1 644,35	28,45	1 850,74	1 193	6 337	9 878	9 144	8 054	0	0	0	0	38 130,40
Couche de protection	1 644,35	28,45	1 850,74	1 193	6 337	9 878	9 144	8 054	0	0	0	0	38 130,40
Tonnage total	148 734,22	154 923,93	191 897,70	151 217	205 487	164 019	128 066	178 281	0	0	0	0	1 322 625,86

(1) Selon le formulaire de remise pour les exploitants des lieux d'enfouissement "Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles".

* le détail du registre d'exploitation est disponible pour consultation au LET de Lachenaie

** en 2004 a débuté l'exploitation du secteur Nord - Nouvelle section destinée au volume de 6 500 000 m3

** en 2008 a débuté l'exploitation du secteur Nord - Décret d'urgence pour un tonnage de 1 300 000 TM

** le 1 août 2009 a débuté l'exploitation du secteur Nord - Décret 827-2009 pour un volume de 8 078 000 m3

** le 12 novembre 2014 a débuté la deuxième phase du projet d'agrandissement du secteur nord - Décret 976-2014

Par courriel

Terrebonne, le vendredi 9 septembre 2022

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6

Objet : Programme de surveillance des biogaz, juillet 2022

Vous trouverez ci-joint notre rapport de surveillance des biogaz pour le mois cité en rubrique. Celui-ci fait suite à la réalisation du mandat 2 que Complexe Enviro Connexions ltée a octroyé à la firme Biothermica Technologies Inc. Les mandats de surveillance sont les suivants :

1. Détermination de la concentration de méthane dans le sol et les puits de surveillance périphériques (4 fois par année)
2. Détermination de la concentration de méthane dans bâtiments (4 fois par année)
3. Échantillonnage du méthane dans l'air ambiant à 21 points de contrôle (8 fois par année)
4. Échantillonnage intégré du méthane à la surface du site (3 fois par année)
5. Suivi environnemental de la centrale électrique conformément au certificat d'autorisation (1 fois par année)

Si vous avez des questions relatives au sujet cité en rubrique, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer mes meilleures salutations.



Michèle-Odile Geoffroy, M.Sc.
Directrice de la conformité

pj : Rapport du programme de surveillance des biogaz, juillet 2022

**Échantillonnage
dans les bâtiments
du LET**

Rapport 2022-07 (juillet 2022)

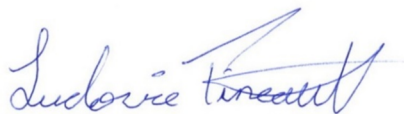
Programme de surveillance des biogaz selon
les décrets gouvernementaux 1549-95, 413-2003, 89-2004,
375-2008, 827-2009, 976-2014, 674-2019 et 759-2021 et du REIMR

Notre référence : R-469

Présenté à :

COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS

RÉDIGÉ PAR :



Ludovic Pineault, Tech.

REVISÉ ET APPROUVÉ PAR :



Daniel Lagos, ing., M. Env.

8 août 2022



Biothermica Technologies Inc.
426, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1J6

☎ (514) 488-3881
📠 (514) 488-3125
🌐 www.biothermica.com

Sommaire

La revue des activités de surveillance du biogaz au lieu d'enfouissement technique (LET) du Complexe Enviro Connexions Ltée (CEC) en juillet 2022 permet de constater que le CEC se conforme aux normes et exigences des décrets 1549-95, 413-2003, 89-2004, 375-2008, 827-2009, 976-2014, 674-2019 et 759-2021 et du REIMR.

Les observations suivantes sont présentées dans ce rapport :

- ✓ les concentrations de méthane (CH_4) mesurées dans les bâtiments du LET sont inférieures à 1,25% v/v CH_4 .

Table des matières

1. Introduction	1
Activité 1 : Échantillonnage du méthane dans les bâtiments du LET (Dossier CEC : A.1.29.13)	3
1.1 Méthodologie d'échantillonnage du méthane dans les bâtiments du LET	3
1.2 Étalonnage des appareils.....	3
1.3 Résultats.....	4
Conclusion.....	5

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Fréquence des activités de contrôle du biogaz réalisées par Biothermica au	1
Tableau 2 : Concentration moyenne de méthane dans les bâtiments du LET	4

Liste des Annexes

Annexe I :	Conditions météorologiques enregistrées par la station météorologique de Biothermica lors de l'échantillonnage
Annexe II :	Rapport de suivi de l'étalonnage des appareils utilisés

1. Introduction

Complexe Enviro Connexions Ltée. (CEC) a mandaté Biothermica Technologies inc. (Biothermica) pour réaliser un programme de surveillance des biogaz au LET de Lachenaie. Conformément aux décrets gouvernementaux 1549-95, 413-2003, 89-2004, 375-2008, 827-2009, 976-2014, 674-2019 et 759-2021 et du REIMR ainsi qu'au programme de surveillance proposé au CEC, le mandat comprend les activités suivantes :

- ✓ échantillonnage de la concentration de méthane dans les puits de surveillance et dans le sol à la limite de la propriété du LET (4 fois par année);
- ✓ échantillonnage de la concentration de méthane dans les bâtiments du LET (4 fois par année);
- ✓ échantillonnage du méthane dans l'air ambiant en périphérie du LET (8 fois par année);
- ✓ échantillonnage géoréférencé du méthane à la surface du LET (3 fois par année);
- ✓ rapport récapitulatif, programme de surveillance des biogaz au LET de Lachenaie (1 fois par année);
- ✓ analyse des composés soufrés (SRT) du biogaz pur (2 fois par année)*;
- ✓ analyse des composés organiques volatils (COV) du biogaz pur (2 fois par année)*;
- ✓ évaluation de l'efficacité de captage (annuel);
- ✓ validation des modèles de génération de biogaz (annuel);

*La gestion de la cédule d'échantillonnage pour cette activité est réalisée par le CEC et SNC-Lavalin.

La fréquence des activités est présentée au tableau 1. Les descriptions ainsi que les résultats obtenus au cours du mois de juillet 2022 sont fournis dans les sections qui suivent.

Tableau 1 : Fréquence des activités de contrôle du biogaz réalisées par Biothermica au Complexe Enviro Connexions Ltée		
Activité	Fréquence	Calendrier 2022
Échantillonnage du gaz interstitiel dans le sol et dans les puits de surveillance situés en périphérie du LET (condition 13 du décret 1549-95 et article 60 du REIMR, Dossier A.1.29.13)	4 fois/an	Février, Mai, Août, Novembre
Échantillonnage du méthane dans les bâtiments du LET (condition 13 du décret 1549-95 et article 60 du REIMR, Dossier A.1.29.13)	4 fois/an	Janvier, Avril, Juillet, Octobre
Échantillonnage géoréférencé du méthane à la surface du LET (condition 13 du décret 413-2003, exigence technique 12 du décret 89-2004, article 62 du REIMR, Dossier A.1.45.1.3)	3 fois/an	Printemps, Été, Automne

Tableau 1 : Fréquence des activités de contrôle du biogaz réalisées par Biothermica au Complexe Enviro Connexions Itée		
Activité	Fréquence	Calendrier 2022
Échantillonnage du méthane dans l'air ambiant en périphérie du LET (conditions 1 et 13 du décret 1549-95, Dossier A.1.45.1.4)	8 fois/an	Février, Mars, Mai, Juin, Août, Septembre, Novembre, Décembre
Analyse des composés soufrés (SRT) du biogaz (décret 827-2009)	2 éch/an	Cédule d'échantillonnage gérée par le CEC et SNC-Lavalin
Analyse des composés organiques volatils (COV) du biogaz (décret 827-2009)	2 éch/an	Cédule d'échantillonnage gérée par le CEC et SNC-Lavalin

Le présent rapport présente les résultats du programme d'échantillonnage du mois de juillet 2022 pour la concentration de méthane dans les bâtiments du LET. Les travaux sur le terrain ont été réalisés le 7 juillet 2022.

Dans le cadre de la présente campagne d'échantillonnage, les concentrations de méthane ont été déterminées directement sur le terrain à l'aide d'instruments portatifs, soit l'analyseur de méthane de type Tunable Diode Laser (TDL), SEM5000 de Landtec dont les particularités techniques sont décrites dans la prochaine section au point intitulé Méthodologie.

Activité 1 : Échantillonnage du méthane dans les bâtiments du LET (Dossier CEC : A.1.29.13)

1.1 Méthodologie d'échantillonnage du méthane dans les bâtiments du LET

Cette activité consiste à mesurer à l'aide d'appareils d'échantillonnage portatifs la concentration de méthane (CH_4) dans l'air ambiant à l'intérieur des bâtiments et des installations situés dans le site, à savoir :

- les bureaux administratifs et le centre Möbius;
- les postes de pesée des camions;
- le garage d'entretien mécanique;
- l'usine de désulfuration;
- le cabanon et l'entrepôt de la déchèterie (tempo)
- les divers cabanons;
- les roulottes des employés;
- les nouveaux garages d'entretien des camions;
- le bâtiment SMBR;
- la salle de contrôle de l'usine de purification du biométhane.

Une attention particulière est portée aux chemins possibles d'infiltration des biogaz (drains, armoires, entrées d'eau, etc.). Cet échantillonnage est effectué pour assurer la santé et la sécurité des employés du CEC pendant l'exercice de leurs fonctions. L'appareil SEM5000 est utilisé pour déterminer la concentration de méthane dans l'air ambiant. Cet appareil mesure en continu la concentration de méthane sans interférence des autres composés organiques volatils (COV). Les résultats obtenus sont comparés au critère de sécurité de 25 % de la limite inférieure d'explosivité (LIE) ou 1,25 % CH_4 (v/v), conformément à la condition 13 du décret 1549-95 et à l'article 60 du REIMR.

1.2 Étalonnage des appareils

Un suivi de la justesse et de la précision des mesures des appareils est effectué avant chaque campagne d'échantillonnage. Ces vérifications consistent à établir la réponse des instruments en présence d'un gaz dont les concentrations en méthane sont connues. Si un ajustement est nécessaire à l'étalonnage de l'Inspectra Laser, il est envoyé chez le fournisseur afin qu'il réalise une calibration multipoints en laboratoire. Le rapport de suivi des étalonnages est présenté à l'annexe II.

L'étalon gazeux utilisé pour l'appareil SEM5000 est de 500 ppmv de CH_4 (99,95 % d'air pur).

1.3 Résultats

Les résultats obtenus dans le cadre de la campagne d'échantillonnage sont exposés aux paragraphes suivants. Les conditions météorologiques mesurées et enregistrées pendant la campagne d'échantillonnage par la station météorologique de CEC sont présentées à l'annexe I.

Les concentrations de méthane mesurées à l'intérieur des bâtiments étaient inférieures à 12 500 ppmv, et donc conformes à la condition 13 du décret 1549-95 et l'article 60 du REIMR. Soit en moyenne 3,5 ppmv. Les mesures ont été effectuées le 7 juillet 2022 entre 9h50 et 11h35 et sont présentées au tableau 2.

La concentration de méthane dans l'air ambiant à l'extérieur des bâtiments a également été déterminée afin d'établir le bruit de fond ambiant lors de l'échantillonnage. Celle-ci était de 2,7 ppmv de CH₄.

Tableau 2 : Concentration moyenne de méthane dans les bâtiments du LET

Bâtiment	Concentration moyenne de CH ₄ (ppmv)
Bureaux - 1 ^{er} étage	4,1
- 2 ^e étage	4,1
Salle mécanique (salle des gicleurs)	4,5
Centre Mobius	4,0
Poste de pesée	2,9
Poste de pesée (petit placard sous l'escalier)	3,0
Poste de pesée (toilettes)	2,9
Poste de pesée (armoire des toilettes)	2,9
Poste de pesée 2	2,9
Poste de pesée 3	2,8
Poste de pesée 4 (chemin vers forêt)	2,8
Garage	2,7
Garage (entrée de fils électriques au sol, mur nord)	2,7
Garage (bâtiment plus récent)	2,6
Garage (salle électrique)	3,8
Rangement Mobius et communication	7,1
Usine de désulfurisation - Bâtiment de rangement	2,6
- Salle de contrôle	2,6
- Atelier	3,3
- Salle réacteur	7,5
- Salle conteneur	2,7
- Salle centrifugeuse	2,7
- Salle électrique	2,5
- Salle des réservoirs	3,2
- Toilettes	2,7
Cabanon biotox	11,8

Bâtiment	Concentration moyenne de CH ₄ (ppmv)
Cabanon déchèterie	2,9
Tempo vert	2,8
Cabanon Sud-Est	3,5
Cabanon Nord-Est	2,8
Cabanon Nord-Ouest	2,9
Cabanon des faucons	2,6
Nouvelle roulotte des employés	5,5
Nouvelle roulotte ajouté	2,9
Garage mécanique	2,8
Garage mécanique camions	9,9
Bâtiment SMBR - Salle des compresseurs	2,4
- Salle électrique	2,5
- Salle DAF	2,5
- Salle du réservoir	2,4
- Salle de la bouilloire	2,4
- Bâtiment de rejets	2,4
- Salle des surpresseurs	2,4
Bâtiment de biométhanisation	2,5
Moyenne	3,5
Bruit de fond atmosphérique	2,7

N.B. : Le seuil d'intervention est de 1,25% v/v ou 12 500 ppmv.

Conclusion

La revue des activités de surveillance des biogaz au LET de Lachenaie permet de constater que Complexe Enviro Connexions ltée se conforme aux normes et exigences des décrets 1549-95, 413-2003, 89-2004, 375-2008, 827-2009, 976-2014, 674-2019 et 759-2021 et du REIMR.

Annexe I : Conditions météorologiques enregistrées par la station météorologique de Biothermica lors de l'échantillonnage.

Date	Heure (hh:mm)	Température (°C)	Vitesse des vents (Km/h)	Vitesse des pointes de vents (Km/h)	Direction des vents	Pression (mb)
2022-07-07	09:48:00	20,9	3,0	n.d.	E	1013,5
2022-07-07	09:52:00	21,1	5,4	n.d.	NNE	1013,5
2022-07-07	09:56:00	21,3	0,8	n.d.	ENE	1013,5
2022-07-07	10:00:00	21,3	3,6	n.d.	SE	1013,5
2022-07-07	10:04:00	21,4	6,0	n.d.	E	1013,4
2022-07-07	10:08:00	21,5	2,5	n.d.	SE	1013,3
2022-07-07	10:12:00	21,8	8,9	n.d.	N	1013,3
2022-07-07	10:16:00	21,9	1,5	n.d.	NNE	1013,3
2022-07-07	10:20:00	21,8	5,9	n.d.	NE	1013,3
2022-07-07	10:24:00	22,0	3,7	n.d.	SW	1013,3
2022-07-07	10:28:00	22,4	5,3	n.d.	ENE	1013,2
2022-07-07	10:32:00	22,8	4,3	n.d.	N	1013,3
2022-07-07	10:36:00	22,5	7,9	n.d.	NNE	1013,3
2022-07-07	10:40:00	22,5	6,3	n.d.	N	1013,3
2022-07-07	10:44:00	22,6	4,0	n.d.	NE	1013,3
2022-07-07	10:48:00	22,8	4,1	n.d.	ESE	1013,3
2022-07-07	10:52:00	23,0	2,5	n.d.	E	1013,3
2022-07-07	10:56:00	23,0	3,9	n.d.	E	1013,3
2022-07-07	11:00:00	22,9	7,4	n.d.	ENE	1013,3
2022-07-07	11:04:00	22,8	6,7	n.d.	E	1013,2
2022-07-07	11:08:00	22,6	2,7	n.d.	S	1013,3
2022-07-07	11:12:00	22,9	4,2	n.d.	E	1013,1
2022-07-07	11:16:00	23,1	3,5	n.d.	N	1013,0
2022-07-07	11:20:00	23,3	5,7	n.d.	E	1013,1
2022-07-07	11:24:00	23,3	8,7	n.d.	SE	1013,0
2022-07-07	11:28:00	23,4	7,9	n.d.	SSE	1012,9
2022-07-07	11:32:00	23,4	7,5	n.d.	ESE	1013,0
2022-07-07	11:36:00	23,4	6,3	n.d.	SE	1012,9

Annexe II : Rapport de suivi de l'étalonnage des appareils utilisés

Rapport d'étalonnage					
Date	Appareil	Gaz	Étalon	Réponse	Correction
2022-07-05	SEM5000	CH4	0,0 ppmv	5,6 ppmv	Non
		CH4	514 ppmv	524 ppmv	Non

Par courriel

Terrebonne, le jeudi 8 septembre 2022

Monsieur Louis-Jean Caron

Coordonnateur, assainissement
Ville de Terrebonne
1051, rue Nationale
Terrebonne, Québec, J6W 6B5

Objet : Rejet d'eau traitée (Juillet 2022)
N/Réf. : A.1.29.10.104

Monsieur Caron,

Tel que requis selon le certificat d'autorisation 7522-14-00400-46 daté du 17 juillet 2010 et selon l'addendum à la convention et entente entre la ville de Terrebonne et Complexe Enviro Connexions ltée – CEC, vous trouverez ci-joint :

- Le registre du rejet des eaux de lixiviation traitées du mois cité en rubrique;
- Le registre des débits de pompage et d'échantillonnage du lixiviat du bassin de rejet du mois cité en rubrique;
- Le graphique du débit rejeté pour le mois cité en rubrique ;
- Le rapport mensuel d'Enviro Data sur les résultats de l'échantillonnage mensuel pour le mois cité en rubrique (2 pages);

En espérant le tout conforme, recevez Monsieur Caron, mes meilleures salutations.



Michèle-Odile Geoffroy, M.Sc.,
Directrice - Conformité
Complexe Enviro Connexions ltée

c.c. : MELCC



Complexe Enviro Connexions Ltée

Registre du rejet des eaux de lixiviation traitées

ANNÉE 2022

Début du rejet jour/mois/année	Provenance	Volume rejeté (m³)	Remarques
1er janvier 2022	Bassin #5	43 156	
1er février 2022	Bassin #5	34 146	
1er mars 2022	Bassin #5	43 553	
1er avril 2022	Bassin #5	52 644	
1er mai 2022	Bassin #5	70 298	
1er juin 2022	Bassin #5	58 714	
1er juillet 2022	Bassin #5	64 172	
1er août 2022	Bassin #5		
1er septembre 2022	Bassin #5		
1er octobre 2022	Bassin #5		
1er novembre 2022	Bassin #5		
1er décembre 2022	Bassin #5		

Bilan volumique pour 2021 en date du 31 juillet 2022 (m³)	366 683
---	---------

Débit maximum journalier 2 100 m³/jour

Charge moyenne mobile journalière de N-NH₃, en date du 31 juillet* 2,5 kg/jour

Concentration moyenne mobile annuelle de N-NH₃, en date du 31 juillet** 1 mg/l

Charge organique quotidienne permise 70 kg DBO₅

Charge organique quotidienne moyenne, juillet 2022 6 kg DBO₅

(*) Charge moyenne annuelle maximale de 25 Kg/jour, établie sur la base de la moyenne mobile des analyses des douze derniers mois.

(**) Concentration moyenne annuelle maximale de 25 mg/l, établie sur la base de la moyenne mobile des analyses des douze derniers mois.

Bassin # 5

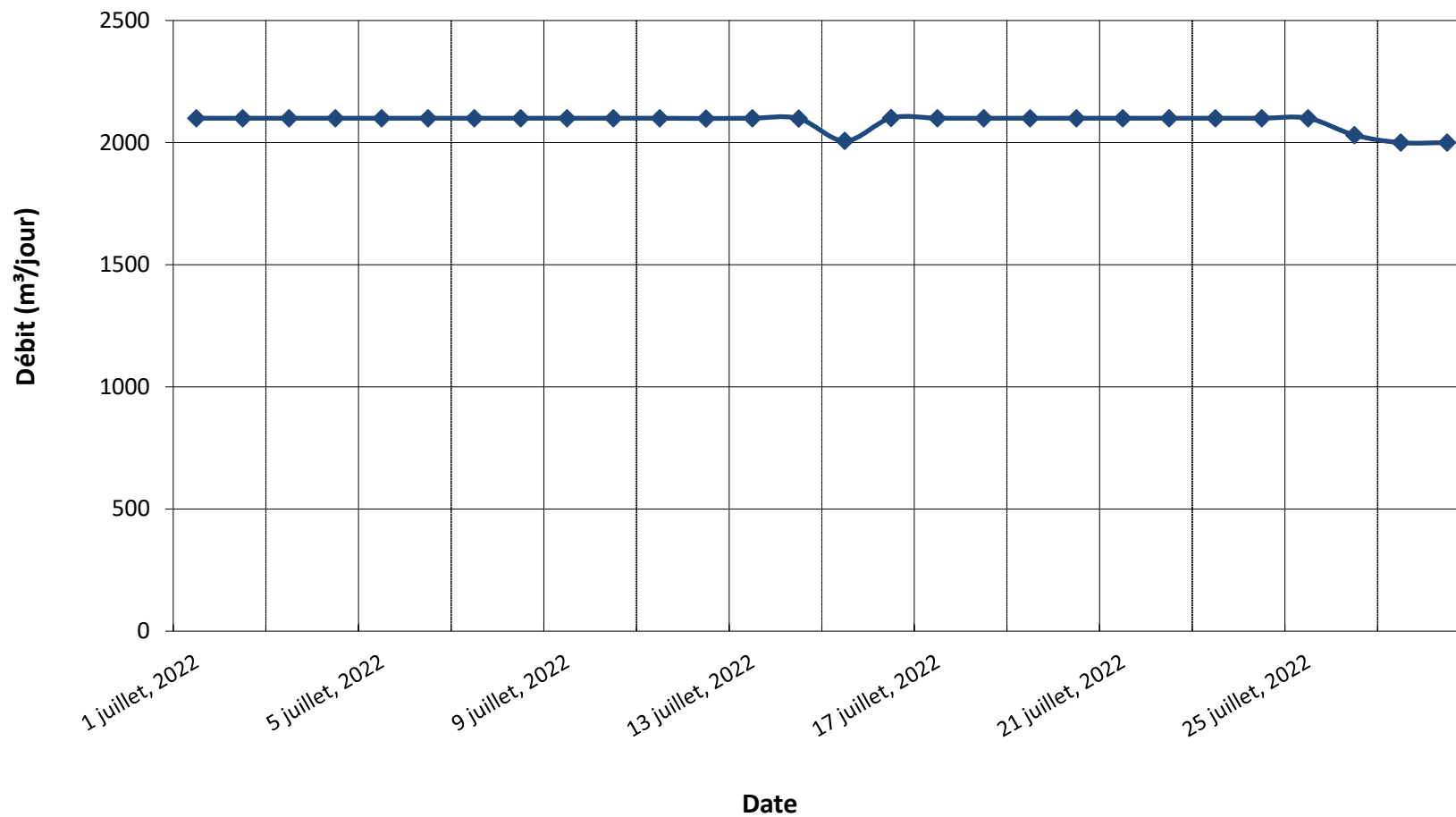
Débitmètre magnétique

Date	Débit journalier (m³/jour)	DBO ₅		Charge organique journalière ^{1,2} (kg DBO ₅ /jour)	Remarques
		(mg/l)	Date d'analyse		
1 juillet, 2022	2100	2,0	2022-06-22	4,20	
2 juillet, 2022	2100	2,0	2022-06-22	4,20	
3 juillet, 2022	2100	2,0	2022-06-22	4,20	
4 juillet, 2022	2100	2,0	2022-06-22	4,20	
5 juillet, 2022	2100	2,0	2022-06-22	4,20	
6 juillet, 2022	2100	2,0	2022-06-22	4,20	
7 juillet, 2022	2100	2,0	2022-06-22	4,20	
8 juillet, 2022	2100	2,0	2022-06-22	4,20	
9 juillet, 2022	2100	2,0	2022-06-22	4,20	
10 juillet, 2022	2100	2,0	2022-06-22	4,20	
11 juillet, 2022	2100	2,0	2022-06-22	4,20	
12 juillet, 2022	2099	2,0	2022-06-22	4,20	
13 juillet, 2022	2100	2,0	2022-06-22	4,20	
14 juillet, 2022	2099	2,0	2022-06-22	4,20	
15 juillet, 2022	2007	2,0	2022-06-22	4,01	
16 juillet, 2022	2101	2,0	2022-06-22	4,20	
17 juillet, 2022	2100	2,0	2022-06-22	4,20	
18 juillet, 2022	2100	2,0	2022-06-22	4,20	
19 juillet, 2022	2100	2,0	2022-06-22	4,20	
20 juillet, 2022	2100	2,0	2022-06-22	4,20	
21 juillet, 2022	2100	2,0	2022-06-22	4,20	
22 juillet, 2022	2100	2,0	2022-06-22	4,20	
23 juillet, 2022	2100	2,0	2022-06-22	4,20	
24 juillet, 2022	2100	2,0	2022-06-22	4,20	
25 juillet, 2022	2100	2,0	2022-06-22	4,20	
26 juillet, 2022	2031	2,0	2022-06-22	4,06	
27 juillet, 2022	2000	8,9	2022-07-27	17,80	
28 juillet, 2022	2000	8,9	2022-07-27	17,80	
29 juillet, 2022	2000	8,9	2022-07-27	17,80	
30 juillet, 2022	1899	8,9	2022-07-27	16,90	
31 juillet, 2022	1836	8,9	2022-07-27	16,34	

1. La charge organique est calculée à partir du débit journalier (m³/j)

2. Charge journalière maximale permise est de 70 kg

Débits rejetés au mois de juillet 2022
Complexe Enviro Connexions





Longueuil, le 25 août 2022

Complexe Enviro Connexions
A/S Madame Michèle-Odile Geoffroy
3779, chemin des Quarante Arpents
Terrebonne (Québec) J6V 9T6

Objet : Résultats des échantillonnages mensuels

Madame Geoffroy,

Vous trouverez ci-joint le tableau des résultats d'analyses des échantillons collectés à la sortie du bassin #3, soit au rejet vers le réseau d'égout de la ville de Terrebonne, pour le 27 juillet 2022.

Date d'échantillonnage	Bassin vidangé	DBO ₅ C (mg/L)	DCO (mg/L)	No. de labo	No. de certificat
27-juil-22	BASSIN 3	8,9	330	KS0949	C238822

Espérant le tout conforme, nous vous transmettons, Madame Geoffroy, nos salutations les plus distinguées.

Enviro Data Inc. / Simo

Yaye Ndoumbé SEYE, Tech.

Enviro Data Inc. / Simo

Carine Lefranc, B.Sc., TP.

Expert en monitoring environnemental

TABLEAU DES RÉSULTATS ANALYTIQUES

Complexe Enviro Connexions

Rejet au réseau (Bassin no. 3)

Paramètres	Limite de Détection (mg/l)	Valeur limite ¹ (mg/l)	Résultats ² 27-juil-22 (mg/l)
Numéro du certificat			C238822
Numéro du laboratoire			KS0949
<i>Inorganiques</i>			
Température en degré celsius	-----	65	26,5
Cyanures totaux	0,003	2	0,011
pH	NA	6,0-11,5	7,78
Phosphore total	0,01	20	0,95
Azote ammoniacal (N-NH ₃) ³	0,02	45	0,15
Azote Total Kjeldahl (N-NTK)	8,0	70	<4,0
<i>Métaux</i>			
Zinc	0,007	10	0,034
<i>Organiques</i>			
Benzène	0,20 ug/l	1300 ug/l	<0,20 ug/l
DBO ₅ C	4,0	---	8,9
DCO totale	50	1000	330
Matières en suspension (MES)	2,0	500	12

N.A. : non applicable

N.D. : non détecté

1 : Selon les critères de rejet à respecter de la demande de certificat d'autorisation pour l'amélioration de l'enlèvement de l'azote ammoniacal du système des eaux de lixiviation du LET de CEC à Lachenaie, 21 juin 2010 et selon les normes applicables du Règlement 2008-47 de la CMM (Communauté Métropolitaine de Montréal)

2 : Échantillonnage mensuel

3 : Azote ammoniacal N-NH₃ : Concentration maximale instantanée de 45 mg/l.
Concentration moyenne annuelle ne dépassant pas 25 mg/l.
établie sur la base de la moyenne mobile des analyses des 12 derniers mois.

Une charge moyenne annuelle maximale de 25 kg/j. établie sur la base de la moyenne mobile des analyses des 12 derniers mois.

4 : La charge organique journalière permise est de 70 Kg/jour